



STRATÉGIE DU GROUPE ARC

2020 – 2024

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	4
RÉSUMÉ.....	5
GLOSSAIRE.....	12
1 INTRODUCTION.....	13
1.1. MANDAT ET STRATEGIE DE L'ARC.....	13
1.2. VISION, MISSION ET BUT : LES TROIS PILIERS DE LA STRATEGIE DE L'ARC.....	14
1.3. L'ANALYSE SWOT.....	15
1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET INTERVENTIONS.....	18
2.1. OBJECTIF STRATEGIQUE I : INNOVATION – UNE APPROCHE DYNAMIQUE DE LA RECHERCHE & DEVELOPPEMENT.....	18
2.1.1. <i>Une approche axée sur la Recherche & Développement.....</i>	18
2.1.2. <i>Amélioration du modèle de sécheresse.....</i>	19
2.1.3. <i>Assurance qualité du modèle.....</i>	20
2.1.4. <i>Préparation et planification d'urgence.....</i>	20
2.1.5. <i>Développement de produits d'assurance.....</i>	21
2.2. OBJECTIF STRATEGIQUE II : RENFORCER LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE SUR LE CONTINENT.....	22
2.2.1. <i>Alerte précoce et préparation.....</i>	23
2.2.2. <i>Simplification des processus d'engagement des pays.....</i>	23
2.2.3. <i>Renforcement des capacités.....</i>	25
2.2.4. <i>Redevabilité et égalité des genres dans la gestion des risques de catastrophe.....</i>	26
2.3. OBJECTIF STRATEGIQUE III : CROISSANCE EXTENSION GRADUELLE ET VIABILITE ACCRUE DES OPERATIONS ET DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE DE L'ARC.....	26
2.3.1. <i>Actions de plaidoyer en faveur de la participation des États membres.....</i>	27
2.3.2. <i>Participation des acteurs humanitaires.....</i>	27
2.3.3. <i>Mesures incitatives proposées aux États membres.....</i>	28
2.3.4. <i>Ordre de priorité des initiatives.....</i>	31
3. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE.....	34
3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	34
3.2. EFFICACITE OPERATIONNELLE ET ADMINISTRATIVE.....	35
3.3. PARTENARIATS.....	36
3.3.1. <i>Objectif des partenariats.....</i>	36
3.3.2. <i>Principes directeurs des partenariats.....</i>	36
3.4. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	38
3.5. SUIVI ET EVALUATION (S&E).....	39
4. ACTIONS TRANSVERSALES.....	42
4.1. INTEGRATION DE LA QUESTION DE L'EGALITE DES GENRES DANS LE FINANCEMENT ET LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE.....	42
4.1. COMMUNICATION.....	43

5	PROJECTIONS DU GROUPE ARC	45
5.1.	PROJECTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DU PRODUIT D'ASSURANCE O&E DE L'ARC	46
ANNEXES	48
ANNEXE 1 :LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE NATURELLE	48
ANNEXE2 : CADRE LOGIQUE DE L'ARC.....	31
ANNEXE3 : INVENTAIRE DES RISQUES	1
ANNEXE 4 : DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES CONDITIONS CLIMATIQUES EXTREMES (XCF).....	1
ANNEXE 5 :URGENCES DE SANTE PUBLIQUE	3
ANNEXE 6 : STRATEGIE DE L'ARC EN MATIERE D'EGALITE DES GENRES	7

ACRONYMES

ADRFi	Programme africain de financement des risques de catastrophe naturelle
AMI	<i>African Media Initiative</i>
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
ARV	<i>Africa RiskView</i>
CDAA	Communauté de développement d’Afrique australe
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEPP	Comité d’examen du processus de personnalisation
CER	Communautés économiques régionales
CIR	Centres d’implémentation régionaux
CT	Cyclone tropical
DIC	Direction de l’information et de la communication
FET	Forum d’examen technique
FFMD	Fonds fiduciaire multi-donateurs
GIIF	Mécanisme mondial pour l’assurance indicielle (<i>Global Index Insurance Facility</i>)
GRC	Gestion des risques de catastrophe
GTT	Groupe de travail technique
IFI	Institutions financières internationales
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PA	Programme d’action
PAM	Programme alimentaire mondial
PDMO	Plans définitifs de mise en œuvre
PO	Plans opérationnels
PSP	Plan de suivi de la performance
PU	Plans d’urgence
R&D	Recherche & Développement
RRC	Réduction des risques de catastrophe
S&E	Suivi & Évaluation
SGA	Système de gestion de l’apprentissage
SWOT	Forces, faiblesses, opportunités et menaces (<i>Strength, Weaknesses, Opportunities and Threats</i>)
UA	Union africaine
WRSI	Indice de satisfaction des besoins en eau
XCF	Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes

RÉSUMÉ

En tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine (UA), la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) a pour mandat d'aider les États membres de l'UA à améliorer leurs capacités à planifier, préparer et répondre à des événements météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles. Elle est également chargée de développer un produit d'assurance contre les foyers et flambées épidémiques afin que les pays africains puissent protéger les vies et préserver les moyens de subsistance des populations menacées par ces catastrophes naturelles¹. Son objectif est d'aider les États membres de l'UA à réduire leurs risques de pertes et de dommages suite à une catastrophe naturelle en apportant des réponses ciblées à ces événements plus rapidement et de manière financièrement avantageuse, objective et transparente.

Face à la menace que constituent le réchauffement planétaire et les changements climatiques qui en résultent et induisent des conditions climatiques extrêmes, les catastrophes naturelles comme les sécheresses et les cyclones, et le risque de pandémies qu'elles entraînent, sont désormais inévitables. Il est dès lors impératif que, dans le monde entier, les pays se protègent face à de tels dangers et améliorent leur niveau de préparation afin de faire face aux catastrophes naturelles.

Depuis sa création en 2012, l'ARC n'a cessé de prouver sa volonté d'apporter des solutions aux risques de catastrophes naturelles, et cet engagement s'est traduit par un processus continu de révision de ses processus, conformément aux bonnes pratiques. En tirant les leçons des expériences passées, en tenant compte des besoins de ses États membres et en menant de nombreuses consultations auprès de ses collaborateurs, partenaires et différents experts, l'ARC cherche à harmoniser ses programmes avec les objectifs de développement nationaux, régionaux et continentaux afin de contribuer au renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et aux foyers et flambées épidémiques sur le continent.

La présente stratégie définit les objectifs, les impératifs et les initiatives axées sur l'amélioration qui orienteront les décisions, les actions, les processus et les priorités de l'ARC et de ses partenaires. Elle porte sur l'intégration des principes d'égalité des genres dans l'ensemble de ses processus et vise en outre à opérer une distinction en offrant des services comme des systèmes d'alerte précoce, une assurance contre les risques liés aux aléas climatiques, des plans d'urgence (PU) et le financement de mesures d'adaptation au changement climatique, afin de faire de l'ARC l'un des chefs de file mondiaux de la gestion des risques de catastrophe naturelle. L'ARC établit trois nouveaux objectifs stratégiques qui lui permettront d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés :

¹Résolution 9.2 du Rapport de la première Session conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui s'est déroulée à Addis-Abeba, Éthiopie, du 25 au 31 mars 2015.

Objectif stratégique I: Innovation – Une approche dynamique de la Recherche & Développement

Grâce à d'importants travaux de Recherche & Développement (R&D) et sa plateforme technique, le logiciel Africa RiskView (ARV), l'ARC développera des solutions innovantes afin de réduire les coûts, de prouver sa plus grande fiabilité et d'asseoir sa crédibilité en tant qu'organisme d'aide en cas de catastrophe. En établissant des partenariats avec des instituts de recherche et des universités reconnus et avec d'autres prestataires de services professionnels, l'ARC pourra améliorer la fonctionnalité d'ARV, offrir des produits plus performants et aider ses États membres à faire face plus efficacement aux catastrophes naturelles.

Objectif stratégique II : Renforcement – Renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent

En améliorant les systèmes d'alerte précoce et en simplifiant les processus d'engagement des pays et de renforcement des capacités, l'ARC entend renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent. Il est impératif d'adopter une approche globale de la gestion des risques dans les États membres de l'ARC, ce qui passera par la croissance régulière de son portefeuille, l'inclusion d'autres risques et l'augmentation du nombre d'États membres.

Objectif stratégique III : Croissance – Extension graduelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC

La vision de l'ARC est de poursuivre sa croissance en assurant l'extension graduelle et la viabilité accrue de ses opérations sur le continent. Sa croissance dépendra de l'augmentation du nombre d'adhésions à l'ARC Ltd, d'une plus grande diversification des produits et de l'augmentation régulière des opérations de transfert de risques.

Aux fins de la réalisation de ses objectifs, l'ARC orientera en particulier son action sur la rationalisation de ses structures administratives et de gouvernance afin de créer une structure de gouvernance unique qui lui permettra d'orienter ses opérations vers une plus grande efficacité, une crédibilité renforcée et un meilleur fonctionnement. Une collaboration plus soutenue avec ses partenaires, la consolidation des relations avec les donateurs et l'élargissement du pool de donateurs permettront également à l'ARC de mobiliser des ressources et de s'assurer qu'elle est mieux à même de répondre aux besoins des États membres. Par ailleurs, le mécanisme de Suivi & Évaluation (S&E), en ce qu'il favorise et encourage le recours à différentes méthodologies et approches conformes aux normes professionnelles reconnues, permettra d'améliorer la qualité, la fiabilité et l'utilité des évaluations et contribuera au processus d'amélioration continue de l'ARC.

Concrètement, le nouveau cadre stratégique de l'ARC souligne sa volonté d'introduire et d'appliquer le principe d'égalité des genres dans l'ensemble de ses activités, au sein même du Groupe ARC comme dans les États membres. L'ARC intégrera systématiquement la notion d'égalité des genres dans ses opérations et politiques, afin de transformer la façon dont le secteur de la gestion des

risques de catastrophe conçoit cette question et d'assurer la prise en compte des hommes, femmes et enfants vulnérables.

Enfin, la communication bénéficiera d'une nouvelle approche qui sera au cœur de ce nouveau cadre stratégique, des efforts de croissance de l'ARC et de sa volonté d'amélioration. La nouvelle stratégie de communication de l'ARC donnera le ton de la position de l'ARC dans un cadre stratégique plus large au niveau national, continental et international, tout en soulignant les réussites obtenues grâce à son engagement continu. Elle vise également à assurer une communication interne harmonieuse et forger une solide culture d'entreprise, à encourager l'apprentissage continu et, enfin, à élargir et maintenir les partenariats existants.

Bien que le présent cadre stratégique soit destiné à couvrir une période de cinq ans, il s'agit d'un document évolutif qui pourra être modifié au fil des nouveaux enseignements et du développement de produits. Une attention particulière sera accordée aux renseignements et informations recueillis et, le cas échéant, le cadre stratégique pourra être modifié en conséquence.

À des fins de clarté, voici la structure globale du présent document :

- Le chapitre 1 présente l'ARC, détaille les objectifs stratégiques et présente la vision, la mission et les objectifs sur lesquels reposent la stratégie de l'institution. Vient ensuite une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces), un outil qui permet d'obtenir une vision synthétique de l'ensemble des opérations.
- Le chapitre 2 examine en détail les trois objectifs stratégiques et met en évidence le plan permettant de réaliser chacun d'entre eux.
- Le chapitre 3 met l'accent sur l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre et explique en détail de quelle manière l'ARC rationalisera ses opérations afin de parvenir à une plus grande efficacité opérationnelle et administrative.
- Le chapitre 4 s'appuie sur des initiatives transversales visant à renforcer les partenariats avec les donateurs et les partenaires. Il met également l'accent sur l'amélioration de la communication comme moyen de confirmer la position de l'ARC en tant que chef de file du secteur de la gestion des risques. Il engage également l'ARC à respecter les principes d'égalité des genres au sein du Groupe et dans les États membres.
- Le chapitre 5 conclut ce document par une analyse du secteur de la gestion des risques de catastrophe, un élément qui confirme la nécessité d'améliorer la gestion des risques de catastrophe sur le continent africain.

Le tableau ci-dessous résume les principales interventions qui contribueront à l'application du cadre stratégique :

Résumé des nouvelles interventions/approches

Objectif stratégique	Principales interventions actuelles	Principales interventions dans la nouvelle stratégie	Résultats attendus suite aux changements
Objectif stratégique 1 : Innovation—Une approche dynamique de la Recherche & Développement	Approche R&D <ul style="list-style-type: none"> • Centrée sur <i>Africa RiskView</i> • Travaux réalisés principalement en interne • Axée sur la sécheresse • Un seul modèle de sécheresse 	Nouvelle approche R&D <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de développer une nouvelle plateforme • Possibilité de se tourner vers l'externalisation une approche orientée marché pour le développement de modèles de risque • Possibilité d'offrir au moins deux modèles par risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de modélisation des risques plus précis • Possibilité d'obtenir les meilleurs outils sur le marché • R&D plus efficace et efficiente • Plus grande souplesse permettant de modifier les outils et obtenir de meilleures performances
	Innovations dans la planification d'urgence <ul style="list-style-type: none"> • Plans d'urgence (PU) au format papier • Enseignements tirés incorporés, mais pas systématiquement 	Innovations dans la planification d'urgence <ul style="list-style-type: none"> • Plans d'urgence (PU) numérisés • Codification et numérisation des enseignements tirés • Diffusion systématique des enseignements tirés auprès des parties prenantes • Suivi systématique du flux de travail lors de l'élaboration des plans opérationnels (PO) • Publication et diffusion des PO après élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de développement des PU plus efficace et efficiente • Archivage et récupération des PU facilités • Intégration systématique et aisée des enseignements tirés • Amélioration de la qualité des PU à des fins d'intervention plus efficace en cas de catastrophe • Amélioration de l'apprentissage par les pairs entre les États membres
	Développement de produits d'assurance <ul style="list-style-type: none"> • Offre limitée à des contrats d'assurance contre la sécheresse au niveau national uniquement 	Développement de produits d'assurance <ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'essai puis offre de l'indice des pâturages • Possibilité d'offrir des contrats d'assurance à l'échelle infranationale en réponse à une demande en 	<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille d'assurance diversifié • Augmentation du nombre d'adhésions à l'ARC (hausse du nombre de pays assurés)

		<p>ce sens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d’offrir une couverture d’assurance pour des programmes de protection sociale sensibles aux chocs climatiques • Développement de contrats d’assurance contre de nouveaux risques (CT, inondations, O&E, etc.) • Développement d’un produit d’assurance O&E ainsi qu’un indice des données de santé afin d’appuyer le lancement de ce produit • Possibilité de baisser le montant des primes d’assurance 	
<p>Objectif stratégique 2 : Renforcement – Renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent</p>	<p>Alerte précoce et préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le modèle de risques et l’outil d’alerte précoce (<i>Africa RiskView</i>) ne sont utilisés que par les membres des Groupes de travail technique (GTT) • <i>Africa RiskView</i> n’est pas intégré aux systèmes d’alerte précoce nationaux • Réalisation de l’indice de préparation et du modèle de maladie relatifs aux foyers et flambées épidémiques (O&E) 	<p>Alerte précoce et préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d’une initiative en faveur de l’intégration des outils d’alerte précoce de l’ARC (y compris <i>Africa RiskView</i>) dans les systèmes nationaux et régionaux d’alerte précoce • Accès facilité aux outils de modélisation des risques de l’ARC pour les universités et instituts de recherche en Afrique et dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension, à l’échelle des pays, de l’importance des outils d’alerte précoce de l’ARC • Meilleure compréhension, à l’échelle des pays, des outils de modélisation des risques de l’ARC • Meilleur positionnement des outils de l’ARC dans les États membres
	<p>Engagement des pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche unique de l’engagement des pays • Développement du cycle de vie d’un nouveau programme intégré d’engagement pays • Communication sur les questions techniques gérée par le biais des GTT 	<p>Engagement des pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents stratégiques par pays, d’une validité de 2 ans, orientent la collaboration avec les pays • Établissement d’un ordre de priorité des pays • Déploiement ciblé des produits • Mise en œuvre du cycle de vie du nouveau programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des pays plus rentable • Meilleure compréhension du mécanisme ARC de la part des décideurs (exécutif et législatif) • Augmentation du nombre de contrats d’assurance souscrits auprès de l’ARC

		<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration renforcée au niveau politique avec les pouvoirs exécutif et législatif • Élargissement des GTT pour inclure davantage de partenaires techniques et financiers 	
	<p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation non standardisée dans les pays • Formation ciblant principalement les GTT • Peu d'options en termes de viabilité 	<p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de formation et formation standardisés • Mise en place d'une plateforme d'apprentissage en ligne (Système de gestion de l'apprentissage) • Déploiement d'un programme de formation innovant pour les décideurs au sein du gouvernement, les parlementaires et les médias • Établir des partenariats avec les acteurs clés à des fins de renforcement durable des capacités et d'actions de sensibilisation à la question du financement de la gestion des risques de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des outils de l'ARC par les GTT • Meilleure compréhension des produits et du mécanisme de l'ARC par les décideurs au sein du gouvernement, les parlementaires et les médias • Augmentation du nombre de contrats d'assurance souscrits auprès de l'ARC
	<p>Égalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une stratégie en matière d'égalité des genres 	<p>Égalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application de la stratégie en matière d'égalité des genres • Intégration de la question de l'égalité des genres dans le programme de l'ARC 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la question de l'égalité des genres dans le financement et la gestion des risques de catastrophe dans les États membres de l'ARC • Meilleur ciblage et meilleures prestations lors des interventions en réponse à une catastrophe

<p>Objectif stratégique III : Croissance – Extension graduelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d’assurance de l’ARC</p>	<p>Augmentation du nombre d’États membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer pour la signature et la ratification du Traité de l’ARC 	<p>Influence sur le cadre politique de la gestion des risques de catastrophe</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’ARC travaillera avec l’UA, les CER, les donateurs et d’autres acteurs clés afin d’influencer l’adoption de l’assurance à des fins de développement dans le cadre plus large de la politique de gestion des risques sur le continent • L’ARC travaillera avec les États membres afin d’élaborer, formuler et appliquer des politiques et stratégies de financement de la réduction des risques de catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnaliser le financement et la gestion des risques de catastrophe au sein des gouvernements • Augmentation du nombre de contrats d’assurance souscrits auprès de l’ARC
	<p>Replica</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux acteurs humanitaires de souscrire une couverture Replica qui correspond à la couverture d’assurance des pays 	<p>Participation des acteurs humanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux acteurs humanitaires de souscrire un contrat d’assurance ARC (sans obligation de dupliquer la couverture d’assurance du pays concerné) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de contrats d’assurance souscrits auprès de l’ARC
		<p>Proposer des mesures incitatives aux États membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le mécanisme de financement des primes • Promouvoir l’adoption d’un mécanisme complémentaire de financement des risques • Offrir une possibilité de co-(ré)assurance aux assureurs locaux et régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de contrats d’assurance souscrits auprès de l’ARC

GLOSSAIRE

Alerte précoce : un ensemble de techniques, politiques et procédures conçues pour prévoir et prendre rapidement les mesures nécessaires pour atténuer les effets des catastrophes naturelles.

Assurance contre les risques liés aux catastrophes naturelles : un contrat en vertu duquel une société ou un État s'engage à accorder une garantie d'indemnisation en cas de pertes ou de dommages, contre le paiement d'une prime dont le montant est défini au préalable.

Assurance souveraine : une assurance offerte aux autorités suprêmes, en l'occurrence les gouvernements.

Catastrophe naturelle : un processus ou un phénomène naturel – sécheresse, cyclone, inondation, ouragan ou séisme – pouvant causer des pertes en vies humaines, des dommages matériels, une perte des moyens de subsistance, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

Étalement des risques : le classement des risques en différents niveaux afin d'assurer un financement et une gestion des risques plus efficaces. Les événements dont la probabilité d'occurrence est élevée mais dont les conséquences sont minimales peuvent être gérés par des fonds d'épargne ou de réserve. Les événements dont la probabilité d'occurrence est faible mais dont l'impact est important peuvent nécessiter des aides.

État de préparation : désigne les capacités à faire face à une situation donnée en prenant des mesures bien spécifiques.

Financement des risques de catastrophes : protection contre les risques financiers liés aux catastrophes.

Gestion des risques : l'identification des processus et des procédures visant à éliminer ou réduire l'impact d'un risque donné.

Gestion des risques de catastrophe : désigne les différents mécanismes financiers qui peuvent être utilisés comme les fonds d'urgence, le crédit préventif ou l'assurance, afin de gérer ou atténuer l'impact d'une catastrophe.

Planification d'urgence : un plan conçu pour tenir compte de tout événement futur éventuel.

Programme mondial de résilience : ce terme générique désigne les différentes initiatives visant à renforcer la résilience aux risques de catastrophes dans les pays où l'ARC est présente (p.ex. InsuResilience et Initiative d'adaptation pour l'Afrique).

Réduction des risques : désigne les initiatives prises pour atténuer ou réduire l'impact d'un risque donné.

Renforcement des capacités : un processus permettant à un gouvernement d'acquérir, améliorer et conserver des aptitudes, des compétences, des outils et d'autres ressources nécessaires à la gestion d'une situation de catastrophe.

Risque : la probabilité de conséquences néfastes ou de pertes prévisibles (décès, victimes, dommages matériels, perte de moyens de subsistance, une perturbation des activités économiques ou une dégradation de l'environnement) résultant de l'interaction entre les risques naturels ou ceux d'origine humaine et des conditions de vulnérabilité.

Risque de base : la différence entre l'impact d'une sécheresse tel que quantifié par Africa RiskView et les attentes légitimes du preneur d'assurance, fondées sur l'impact observé.

Transfert des risques : une technique de gestion des risques impliquant le transfert contractuel des risques d'une partie à une autre.

1 INTRODUCTION

1.1. Mandat et stratégie de l'ARC

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) a été créée en 2012 en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine (UA) afin d'aider les États membres de l'UA à améliorer leurs capacités à planifier, préparer et répondre à des événements météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles. Son objectif est d'aider les États membres de l'UA à réduire leurs risques de pertes et de dommages suite à une catastrophe naturelle en apportant des réponses ciblées à ces événements plus rapidement et de manière financièrement avantageuse, objective et transparente. Depuis 2016, face à la fréquence toujours plus importante d'urgences de santé publique nombreuses, complexes et transfrontalières au cours des 20 dernières années, l'ARC a également développé des mécanismes financiers innovants qui doivent permettre aux pays de mener et de gérer des interventions rapides en cas d'épidémies. Ces mécanismes visent à empêcher la propagation des maladies et de réduire le recours excessif au soutien des donateurs.

Afin de servir efficacement les intérêts des différents intervenants, l'ARC fait en sorte de comprendre les besoins en matière d'intervention suite à une catastrophe et les attentes des parties prenantes par le biais d'un vaste processus de participation permanent. Dans le cadre de son mandat et dans l'optique des cinq prochaines années, outre l'intégration des principes d'égalité des genres dans l'ensemble de ses activités, l'ARC a défini trois objectifs stratégiques axés sur l'innovation, le renforcement des partenariats et l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe sur le continent, conformément aux bonnes pratiques appliquées à l'échelle internationale :

Objectif stratégique I : Innovation – Une approche dynamique de la Recherche & Développement

Développer des solutions innovantes afin de réduire les coûts, de prouver la plus grande fiabilité et d'asseoir la crédibilité de l'ARC.

Objectif stratégique II : Renforcement – Renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent

Renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent en améliorant les systèmes d'alerte précoce, en simplifiant les processus d'engagement des pays et par le biais du renforcement des capacités.

Objectif stratégique III : Croissance – Extension graduelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC

Poursuivre la croissance de l'ARC en assurant l'extension graduelle et la viabilité accrue de ses opérations sur le continent.



L'ARC s'engage à permettre aux pays africains de protéger les vies et préserver les moyens de subsistance des populations menacées par des catastrophes naturelles dans les États membres de l'UA, contribuant ainsi à l'essor des économies.

1.2. Vision, mission et but : les trois piliers de la stratégie de l'ARC

L'ARC offre une solution africaine à certains des défis mondiaux les plus urgents, comme les catastrophes naturelles et les foyers et flambées épidémiques dus au changement climatique en permettant aux gouvernements des pays africains de lui transférer une partie de ces risques climatiques et de la charge qu'ils représentent. Pour s'acquitter de son mandat, l'ARC s'appuie sur une vision, une mission et un but clairement définis : ce sont les trois piliers de sa stratégie. Ces principes orientent et appuient chaque décision et action au sein de l'organisation, et influencent aussi bien les collaborateurs de l'ARC que ses partenaires et les États membres.

La nouvelle vision, la nouvelle mission et les nouvelles valeurs de l'ARC témoignent de l'essence même de l'institution et contribuent à faire connaître sa finalité aux parties prenantes. Son engagement à intégrer les principes d'égalité des genres et valeurs fondamentales – *intégrité, service, innovation, excellence* sont au cœur de son identité.

Le tableau 1 ci-dessous présente la vision, la mission et les objectifs qui contribueront à orienter cette stratégie au cours des cinq prochaines années.

Tableau 1 : Piliers stratégiques de l'ARC

STRATÉGIE DE L'ARC 2020-2024 Innovation, renforcement, croissance		
VISION	MISSION	BUT
Devenir le partenaire de développement privilégié et le leader des solutions panafricaines innovantes de gestion des risques de catastrophe, au service de la résilience climatique en Afrique.	Promouvoir et harmoniser des solutions axées sur la résilience afin de protéger les vies et préserver les moyens de subsistance des populations africaines vulnérables aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques et exposées aux autres risques majeurs qui menacent le continent.	Les États membres de l'ARC et leurs partenaires apportent rapidement des réponses ciblées permettant de protéger les vies et préserver les moyens de subsistance des populations vulnérables aux catastrophes naturelles

1.3. L'ANALYSE SWOT

L'élaboration d'une stratégie efficace nécessitait une analyse approfondie des « *forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces* » (SWOT) de l'ARC et de ses États membres. Grâce à cette vision et à cette compréhension à 360°, l'ARC a pu mettre en place une stratégie éclairée, autrement dit : une stratégie qui lui permet, dans la mesure du possible, de tirer parti de ses forces, d'aborder les points problématiques, d'exploiter les opportunités et, dès lors, d'asseoir sa réputation de leader dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe sur le continent. Cet audit complet du cadre opérationnel de l'ARC sert également de fil rouge dans les processus décisionnels et permet de recueillir des informations utiles à l'institution et ses partenaires.

Le Tableau 2 ci-dessous présente l'analyse SWOT.

Tableau 2 : Analyse SWOT

<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ARC peut compter sur un éventail de compétences en financement et gestion des risques de catastrophe, et sur des collaborateurs motivés • Occupe une position stratégique en Afrique, qui lui permet de répondre aux besoins du continent • Pionnière dans le domaine de l'assurance souveraine axée sur le développement • Offre unique de systèmes de prévision en gestion des risques de catastrophe • Systèmes, lignes directrices et stratégies d'intervention bien établis et efficaces • Présente l'avantage d'opérer à la fois dans le secteur privé et le secteur public • Prestataire innovant en matière de protection sociale, de protection de l'environnement et de gouvernance, comme le reconnaît Capital Finance International (CFI.co) • Appropriation par les États membres africains et engagement de ces mêmes États • Institution spécialisée de l'Union africaine • Partenariats solides avec des donateurs et des instituts de recherche engagés • Engagement de l'ARC en faveur d'une amélioration continue et des bonnes pratiques • Savoir-faire éprouvé en matière de financement et gestion des risques de catastrophe, ce que démontre le nombre total de contrats d'assurance 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notion d'assurance indicielle comprise à des degrés divers par les décideurs des États membres • Absence de synergie dans les structures organisationnelles • Capacités et compétences insuffisantes dans les domaines de l'assurance et de la R&D • Risque de base inhérent à l'assurance indicielle • Manque d'outils complémentaires de financement des risques et de financement des primes • Sites de R&D distants, d'où le manque de synergies avec le siège central et un décalage avec la réalité du terrain • Manque de données de qualité dans les États membres • Produits et zones géographiques peu diversifiés • Dépendance vis-à-vis des donateurs • Plan de relève non défini • Utilisation limitée des modèles de l'ARC dans le cadre de l'alerte précoce et de la préparation
<p>OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposition aux différents risques inégale entre les 55 États membres de l'Union africaine • Existence d'autres solutions financières complémentaires permettant de répondre aux besoins des États membres africains • Menace grandissante des catastrophes naturelles liées au changement climatique en Afrique • Consolidation des synergies organisationnelles et fonctionnelles, et efficacité renforcée, grâce au processus de réforme de la gouvernance 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assurance de l'ARC est perçue comme un produit coûteux • Remise en question des capacités techniques et opérationnelles en matière d'alerte précoce, de préparation et d'intervention • Contraintes budgétaires et ressources financières limitées empêchant certains États membres d'accéder à la couverture d'assurance recommandée • Augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles dus aux phénomènes météorologiques violents induits par

<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration renforcée avec les universités/centres d'enseignement supérieur et les instituts de recherche africains • Expansion du programme de l'ARC rendue possible grâce à ses relations privilégiées avec les États membres • Stratégie de communication adaptée aux différentes parties prenantes pour une meilleure compréhension des mécanismes de l'ARC • Égalité des genres prise en compte dans la planification, la coordination et les interventions en cas de catastrophe • Corpus de connaissances développé au sein de l'ARC et de mécanismes similaires dans d'autres régions, permettant la mise en œuvre de bonnes pratiques • Forte proposition de valeur et image de marque au bénéfice de l'ARC • Existence de technologies et données satellitaires de pointe • Actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur d'une politique d'investissement continu dans la réduction des risques de catastrophes et du renforcement de la résilience 	<p>l'accélération du réchauffement planétaire et le changement climatique qui en résulte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible résilience dans les États membres en raison de l'insuffisance ou du manque d'infrastructures et de la pauvreté qui exacerbe l'impact des catastrophes, en particulier dans les zones rurales • L'instabilité politique et l'insécurité dans certains États membres peuvent avoir une incidence sur les stratégies de lutte contre les catastrophes naturelles • Les États membres manquent de mécanismes institutionnels, financiers et administratifs permettant la mise en œuvre rapide et efficace d'interventions en cas de catastrophe • Le manque de coordination des mécanismes d'intervention non coordonnés entre les partenaires et les États membres peut retarder les interventions • Culture de l'assurance peu développée dans les États membres • Exclusion des plus vulnérables (femmes et enfants) dans les processus de gestion des catastrophes naturelles • Cadre réglementaire en matière de réduction des risques de catastrophes absent/insuffisant dans les pays • Fréquents changements de gouvernement
--	---

1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET INTERVENTIONS

2.1. Objectif stratégique I : Innovation – Une approche dynamique de la Recherche & Développement

2.1.1. Une approche axée sur la Recherche & Développement

Conçu pour être la plateforme technique de l'ARC, *Africa RiskView* permet aux États membres de l'ARC et à ses partenaires de surveiller et de quantifier les risques de catastrophes naturelles. Ces informations sont essentielles à la préparation financière et offrent l'infrastructure de base nécessaire à la mise en place et la gestion d'un portefeuille de risques indicels, puis au déclenchement rapide de versements d'indemnités.

L'approche de l'ARC en matière de R&D connaîtra bientôt de profonds changements : tout d'abord, une série de réformes permettra à l'ARC d'offrir plus de souplesse à ses États membres, dans le but de proposer au moins deux modèles par risque assuré. Dans cette optique, l'ARC passera en revue les meilleurs modèles existants sur le marché par le biais d'un processus d'approvisionnement ouvert et d'analyses comparatives, d'appel d'offres, d'assurance qualité et d'octroi de licence. L'ARC a prévu de procéder à un examen stratégique de son programme de R&D afin d'évaluer l'efficacité, l'efficacité et la viabilité du changement d'approche proposé à cet égard. Avant la mise en place des réformes, l'ARC chargera également un institut de recherche réputé ou un groupe de consultants d'évaluer le caractère approprié, la robustesse et l'adéquation de l'ensemble de ses modèles/produits actuels par rapport à d'autres produits similaires proposés sur le marché.

De plus, l'Unité technique (UT) de l'ARC sera en mesure d'aider les pays à mieux comprendre le fonctionnement des modèles sélectionnés et d'assurer le suivi des performances de ces modèles sur le terrain. Cette démarche vise à protéger les intérêts des États membres et d'assurer la transparence des opérations de transfert de risques et, par conséquent, de faire en sorte que les recherches répondent aux besoins des États membres. Par ailleurs, l'ARC cessera peu à peu de développer ses modèles de risques en interne et se tournera vers des universités et des centres de recherche réputés avec lesquels elle travaillera sur la modélisation de la sécheresse (agriculture pluviale et zones pastorale), des inondations et des cyclones tropicaux. L'ARC pourra ainsi tirer profit des compétences et des domaines de spécialisation de ces universités et centres de recherche pour améliorer l'état des connaissances dans le monde, mais aussi dans les pays concernés. Elle fera en sorte de conclure des accords de partenariats avec des acteurs de la R&D qui peuvent faire progresser et accélérer le développement de modèles de risques présentant un intérêt pour l'ARC. Ces futurs partenaires seront chargés du développement ultérieur d'*Africa RiskView* au meilleur coût.

Au cours des cinq dernières années, l'ARC a concentré son action sur la sécheresse. Le modèle de sécheresse est déjà commercialisé et a reçu un bon accueil. À moyen terme, l'ARC finalisera et

proposera le modèle d'indice de sécheresse des pâturages, qui cible les zones pastorales en Afrique. L'ordre de priorité des risques sera établi en fonction des demandes et des intérêts des États membres, et du potentiel que présentent les risques ciblés en termes d'augmentation du nombre de pays assurés auprès de l'ARC.

En ce qui concerne le modèle de cyclone tropical, l'ARC commandera une étude afin d'évaluer la possibilité d'intégrer les précipitations excessives dans ce modèle. En effet, les États membres ciblés ont indiqué que les précipitations excessives à l'origine des dépressions tropicales, contrairement aux vents violents et aux ondes de tempête, se traduisent également par des pertes et dommages conséquents. Quant au suivi en temps réel des cyclones tropicaux, un explorateur dédié sera développé dans les deux prochaines années.

Priorité sera donnée – en fonction des ressources disponibles – aux recherches spécifiques sur les risques pour lesquels il n'existe aucun modèle adéquat. Ces recherches seront menées en partenariat avec des instituts/organismes qui ont déjà entrepris des travaux en ce sens. Le cas échéant, ces travaux de recherche seront considérés comme des projets distincts et assortis d'un calendrier et d'un budget clairement définis. À titre d'exemple concret, citons le projet O&E, lancé en 2016, et dans le cadre duquel la modélisation de la propagation des maladies et une évaluation pilote du niveau de préparation ont été confiées à une société spécialisée, Metabiota, tandis que l'ARC conservait les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des améliorations apportées aux modèles originaux déjà produits. Étant donné que le produit O&E bénéficiera du soutien des réassureurs et des marchés des capitaux, il convient d'externaliser le travail de modélisation afin d'assurer le caractère impartial et la crédibilité des résultats ainsi obtenus.

Les principaux points à prendre en compte avant le lancement d'un tel projet de R&D sont la viabilité de l'entreprise, la continuité des travaux de R&D et la validité des mécanismes dans les années à venir. Au terme des travaux de développement, l'ARC pourra détenir ou co-détenir la licence (si le projet de R&D est mené en partenariat, comme c'est le cas ici) et la louer à d'autres entités contre paiement d'une redevance.

2.1.2. Amélioration du modèle de sécheresse

Actuellement, le modèle de sécheresse de l'ARC utilise l'indice de satisfaction des besoins en eau (WRSI) pour modéliser l'évolution des saisons agricoles et pastorales. Si l'indice WRSI est largement utilisé dans de nombreux modèles d'alerte précoce en cas de sécheresse en Afrique, l'une des principales difficultés posées par sa méthode de calcul est l'identification correcte de la « période des cultures », ce qui peut se traduire par un décalage entre les estimations du modèle et la situation au sol. L'ARC accordera la priorité absolue aux améliorations qui ont trait au risque de base lié au bilan hydrique actuel, ont une incidence sur le modèle et améliorent la fonctionnalité du logiciel. Pour résoudre certains de ces problèmes, l'ARC identifiera, mettra à l'essai et intégrera d'autres données d'entrée, passera en revue toutes les sources de données statiques entrant dans le calcul de l'indice WRSI et le pas de temps pendant lequel le modèle de bilan hydrique est calculé

2.1.3. Assurance qualité du modèle

Tous les modèles de risque de l'ARC, nouveaux et existants, sont soumis à des processus de validation interne rigoureux à des fins d'assurance, mais également pour des questions de transparence concernant les produits offerts par l'ARC. Le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC a instauré un comité consultatif d'experts techniques. Ce comité, formé de spécialistes des différents risques, est chargé de contribuer à l'amélioration des modèles de risques de l'ARC et de leur capacité à refléter précisément l'impact des chocs climatiques sur le terrain. Les processus d'approbation des nouveaux modèles et des modèles existants resteront du ressort des experts externes représentés au Forum d'examen technique (FET), tandis que le Comité d'examen du processus de personnalisation (CEPP) sera chargé des modèles qui doivent être personnalisés par les pays. Si le FET apporte des conseils techniques sur les données d'entrées, les paramètres et l'amélioration des fonctionnalités des modèles, le CEPP examine et évalue les modèles personnalisés afin de s'assurer de la qualité du processus de personnalisation mené par les pays. Les nouveaux modèles de risques, comme les modèles de cyclone tropical, les modèles de pâturages et les modèles O&E, seront examinés par le FET qui en confirmera l'adéquation et la qualité avant qu'ils ne soient utilisés à des fins d'assurance.

2.1.4. Préparation et planification d'urgence

Les procédures de planification d'urgence de l'ARC reposent sur un ensemble de normes et lignes directrices permettant de garantir que les fonds de l'ARC, décaissés rapidement, sont acheminés dans les meilleurs délais auprès des populations touchées afin de sauver des vies et réduire au minimum les pertes des moyens de subsistance. Cela permet aux pays d'engager leur processus de planification en définissant les mécanismes d'acheminement de l'aide les plus fiables, y compris les programmes de protection sociale existants, en établissant une liste d'intervenants, en prenant en compte les questions logistiques ainsi que les procédures opérationnelles normalisées qui peuvent être appliquées en cas de catastrophe. L'ARC continuera d'améliorer ces normes et lignes directrices de la manière suivante :

- a. **Évaluation et apprentissage** : les résultats des processus d'évaluation, mis en place de façon systématique après la mise en œuvre des fonds versés au lendemain d'une catastrophe, alimenteront le processus de planification d'urgence de l'ARC, puis le cycle de programme. Les expériences et les enseignements tirés seront systématiquement documentés et intégrés aux futurs processus de planification des programmes de l'ARC, de sorte que cette dernière pourra s'affirmer comme leader mondial dans le secteur de la planification d'urgence en cas de catastrophes.
- b. **Recherche** : les données empiriques issues de travaux de recherche, comme les analyses coût-avantage, sont indispensables à une bonne compréhension des types d'interventions les plus à même de préserver les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables dans des délais plus courts et de façon efficace en termes de coûts. Si nécessaire, l'ARC

mènera d'autres travaux de ce type afin de s'assurer de l'impact optimal des fonds versés en cas de catastrophe en termes de vies sauvées et de préservation des moyens de subsistance.

- c. **Innovation** : l'ARC mettra en place des systèmes permettant d'assurer le suivi informatique de l'élaboration des plans d'urgence et le suivi de l'efficacité des processus de développement. L'objectif est de permettre aux États membres d'accéder plus facilement aux outils et soutien nécessaires et améliorer leur redevabilité vis-à-vis des parties prenantes. L'ARC publiera et diffusera des plans d'urgence complets afin de faciliter l'apprentissage mutuel entre les États membres.
- d. **Apprentissage global** : l'ARC prendra en compte les points de vue et les connaissances des différents pays afin d'améliorer constamment ses Normes et lignes directrices en matière de planification d'urgence. Elle y intégrera également les bonnes pratiques tirées de l'expérience des pays, qui seront recensées lors des évaluations annuelles menées avec les États membres. Cela permettra de renforcer le développement des capacités dans ce domaine et de tirer parti de cette forme d'apprentissage afin de mener à bien la mission de l'ARC et atteindre ses objectifs.

2.1.5. Développement de produits d'assurance

Pour améliorer les produits d'assurance de l'ARC et faire de l'institution un acteur de premier plan dans le secteur de l'assurance contre les risques liés aux catastrophes naturelles, il est impératif de revoir et ajuster le portefeuille de produits afin de répondre aux besoins des États membres en tenant compte de leurs points de vue et observations. L'accent sera mis sur les produits d'assurance contre la sécheresse, les cyclones tropicaux, les inondations et les foyers et flambées épidémiques pendant la période visée, mais l'ARC examinera tout nouveau produit susceptible de créer de la valeur ajoutée aux yeux des États membres et d'enrichir son portefeuille de produits. Les principales améliorations apportées seront les suivantes :

Sécheresse

- Mise en place d'autres indices, p.ex. l'indice des pâturages.
- Personnalisation du produit d'assurance contre la sécheresse afin de l'adapter à l'échelle infranationale, comme l'ont demandé les pays.
- Couverture d'assurance pour des programmes de protection sociale sensibles aux chocs climatiques dans les pays qui prévoient de recourir à l'assurance pour financer l'extension de leurs programmes de protection sociale.
- Développement de modèles parallèles à des fins d'identification et de quantification du risque de base. Ces modèles utiliseront d'autres indicateurs de sécheresse, comme l'indice d'humidité des sols et des indices de végétation.
- Remises/rabais sous forme de réduction(s) financées par la société d'assurance et offertes aux pays qui n'ont pas reçu de versement pendant X années.

Cyclones tropicaux (CT)

- Test du modèle de CT pour permettre à l'ARC Ltd de proposer des contrats d'assurance contre cet aléa dès la formation du 7^{ème} groupe de pays assurés, et ce, dès la reprise du développement du modèle de CT (suspendu en 2017). La section 3.2.4, point (iii), donne les détails des mesures concrètes qui seront prises pour rendre ce modèle opérationnel.

Inondations

- La mise en place du modèle d'inondation devrait démarrer lors du ciblage des pays d'Afrique de l'Ouest, et le produit devrait être commercialisé dès 2012. Il sera également nécessaire de prévoir un dispositif de financement des primes pour le produit d'assurance contre les inondations.



Le changement climatique et ses effets dévastateurs sont une menace désormais bien réelle, et des scènes comme celle-ci témoignent pertes subies par les populations.

Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF)

- Le dispositif XCF est en cours de développement, et le programme devrait passer de la phase de R&D à la phase de mise en place et d'exploitation à moyen terme (pour de plus amples détails, voir l'Annexe).

Foyers et flambées épidémiques (O&E)

- Le programme pilote O&E s'achèvera à la fin de l'année 2019 afin de démarrer la préparation du plan de mise en œuvre visant à proposer le produit aux pays et aux marchés de la réassurance.
- Nous prévoyons de commercialiser le produit en 2010, et les États membres devraient souscrire les premiers contrats d'assurance dès 2021.

L'accent sera mis sur le développement et l'amélioration des différents modèles présentés plus haut, mais l'ARC, comme l'ont demandé les États membres, travaillera également au développement d'un produit d'assurance contre les foyers et flambées épidémiques en complément des efforts entrepris en ce sens par le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies.

2.2. Objectif stratégique II : Renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent

L'impact des catastrophes d'origine climatique causées par des aléas comme les sécheresses, les inondations, les cyclones et les épidémies est dévastateur et peut entraîner des pertes qui se

chiffrent en centaines de millions de dollars chaque année. Malheureusement, le continent africain ne dispose pas des capacités techniques et opérationnelles suffisantes en matière d'alerte précoce, autrement dit : identification des risques, quantification des risques, évaluation de la vulnérabilité et préparation à une situation de catastrophe. C'est dans cette optique que l'ARC et ses partenaires reconnaissent qu'il est urgent de faire de la gestion des risques de catastrophe une priorité en Afrique.

Pour y parvenir, l'ARC restera concentrée sur son principal domaine d'action – le renforcement des capacités des pays en termes de gestion des risques de catastrophe – pendant les cinq prochaines années. À ce titre, elle prendra des mesures stratégiques dans les domaines suivants :

2.2.1. Alerte précoce et préparation

Au fil des ans, l'ARC a développé différents outils et modèles innovants permettant d'établir les profils de risque des pays, comme les outils de modélisation des sécheresses, des inondations et des cyclones tropicaux. Par ailleurs, l'ARC est en passe de finaliser des modèles permettant de quantifier l'impact des foyers et flambées épidémiques. Soucieuse d'accroître la valeur de ces outils et modèles, l'ARC établira des partenariats avec les institutions compétentes dans les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) afin de plaider pour l'intégration des modèles de risques de l'ARC à des fins d'alerte précoce, d'identification des risques, de quantification des risques et d'évaluation de la vulnérabilité.

En outre, l'ARC s'attachera la collaboration des universités et les instituts de recherche africains afin de faciliter l'accès aux modèles de risques et aux données qu'ils contiennent à des fins de recherche. Offrir un accès gratuit et aisé à ces modèles de risques est un objectif qui sera poursuivi avec les institutions actives dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. Pour améliorer les capacités de préparation des États membres, l'ARC utilisera sa plateforme de modélisation des risques, le logiciel *Africa RiskView* et les prochains modèles de risques pour produire et diffuser des bulletins régionaux réguliers qui traiteront des aléas les plus fréquents susceptibles de toucher les populations vulnérables.

La planification d'urgence est un domaine essentiel du travail de l'ARC auprès de ses États membres. Pour améliorer les capacités de préparation, l'ARC continuera d'apporter des conseils techniques aux pays afin qu'ils puissent élaborer et mettre eux-mêmes en place des plans d'urgence ciblant les risques pour lesquels l'ARC a créé des modèles opérationnels.

2.2.2. Simplification des processus d'engagement des pays

L'ARC simplifiera et améliorera son approche de l'engagement des pays dans tous les pays ciblés. Pour ce faire, elle élaborera et actualisera ponctuellement les documents stratégiques par pays qui présentent ses avantages comparatifs et déterminent les meilleurs points d'entrée dans les États membres. Ces documents serviront de plan stratégique de mise en œuvre et d'institutionnalisation

du programme de travail de l'ARC dans des délais donnés, et permettront de contextualiser le cadre institutionnel, les risques de catastrophes, les priorités de l'institution et des gouvernements, ainsi que les initiatives des partenaires. Ils permettront également de définir le type d'outils de financement des risques, nouveaux et existants, que les États membres doivent cibler en fonction de leurs besoins et de leur exposition aux risques.

Compte tenu des différents risques auxquels sont exposés les États membres de l'UA et des moyens financiers limités dont ils disposent pour résoudre les problèmes de gestion des risques de catastrophe, à quoi s'ajoutent les ressources limitées de l'ARC, il est plus qu'impératif de donner la priorité à certains pays et produits. L'ARC axera sa collaboration avec les États membres sur les trois risques prioritaires, à savoir : la sécheresse (zones agricoles et zones de pâturages), les cyclones tropicaux (pays du Sud-ouest de l'océan Indien) et les inondations fluviales (principaux sous-bassins hydrographiques uniquement).

Au cours des cinq prochaines années, l'ARC accordera la priorité aux pays ciblés, y déploiera graduellement ses différents produits et veillera à ce que les programmes y soient solidement implantés avant de travailler avec d'autres pays. Cela lui permettra d'optimiser les ressources limitées dont elle dispose et de concentrer son action sur les États membres les plus exposés aux risques ciblés.

L'ARC a revu le cycle de vie de son programme afin d'y intégrer les enseignements dégagés au fil des ans. Sur cette base, une nouvelle approche ciblée intégrant des contenus et des prestations spécifiques aux différents aspects de l'engagement des pays – technique, politique et stratégique – sera utilisée pour que les objectifs du programme soient mieux compris, renforcent le sentiment d'appropriation et suscitent davantage d'adhésion à chaque phase du cycle du programme.

L'ARC renforcera sa collaboration au niveau politique, notamment avec les pouvoirs exécutif et législatif, afin de rappeler aux États membres l'importance de la gestion des risques de catastrophe, les avantages qu'elle comporte et les bénéfices que présentent des stratégies de financement et de gestion des risques clairement définies et bien intégrées. L'une des actions prioritaires sera le renforcement des capacités des Responsables de l'engagement pays (REP) et des groupes de travail technique (GTT). L'accent sera mis sur la formation technique des REP et la collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers présents sur place, comme des instituts de recherche internationaux, des agences de l'ONU comme la FAO et le PAM, les Institutions financières internationales (IFI) et les universités. L'objectif est d'améliorer la compréhension et la qualité du processus de personnalisation des modèles dans les pays, d'amener davantage de parties prenantes à adopter les modèles de l'ARC, et d'obtenir une éventuelle aide au financement des primes d'assurance de la part des IFI. En outre, cela contribuera à inscrire les efforts de renforcement des capacités dans la durée. De même, la stratégie d'engagement pays relative au produit O&E s'appuiera sur les relations existantes avec les ministres des Finances et sera étendue pour impliquer les ministres de la Santé des pays africains participants. Enfin, une stratégie régionale plus concertée permettra d'orienter l'engagement pays et le lancement du produit avec l'aide d'organisations

comme le CACM de l'UA, la CEDEAO, les ministères de la Santé et les instituts nationaux de santé publique des États membres de l'UA, ainsi que d'autres partenaires et intervenants.

2.2.3. Renforcement des capacités

L'ARC contribue au renforcement des capacités des fonctionnaires des services gouvernementaux, réunis en groupes de travail technique autour des thèmes suivants : profils de risques en fonction des différents aléas, planification d'urgence et planification des interventions, étalement et transfert des risques, suivi et évaluation des interventions menées suite à une catastrophe. À ce jour, ces activités de renforcement des capacités ont été menées dans le cadre d'ateliers organisés dans les pays. Or, ces ateliers sont non seulement onéreux mais non viables en raison du taux de roulement élevé au sein des gouvernements ciblés. Pour rationaliser l'exécution du programme, l'Institution de l'ARC travaille au développement d'un Système de gestion de l'apprentissage (SGA) afin d'uniformiser et de normaliser les programmes de formation. Cette plateforme permettra aux acteurs de la gestion des risques de catastrophe de pouvoir accéder facilement au matériel nécessaire et de bénéficier d'une assistance à distance. En outre, cela contribuera à réduire les dépenses liées au renforcement des capacités et à libérer le peu de ressources disponibles pour les allouer à d'autres activités tout aussi importantes.

Les activités de renforcement des capacités ciblent essentiellement les experts techniques nationaux déjà très au fait de l'assurance indicielle. Malheureusement, les décideurs qui approuvent et signent les contrats d'assurance n'ont pas la même compréhension de ces questions techniques, ce qui peut se traduire par des signatures tardives ou des refus de signature. À l'avenir, l'ARC s'associera avec des institutions partageant les mêmes objectifs, comme la Banque mondiale, par le biais de son Mécanisme mondial pour l'assurance indicielle (GIIF) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de mettre au point des programmes de formation novateurs sur l'assurance indicielle et l'assurance souveraine. Ces programmes seront destinés aux parties prenantes appelées à jouer un rôle clef dans ce processus, comme les décideurs au sein des gouvernements, les parlementaires participant à l'examen du budget national et les médias, afin que les acteurs impliqués dans le processus d'engagement comprennent mieux le rôle du financement des risques de catastrophes et de l'assurance.

Ces programmes de formation ont également pour objectif d'attirer l'attention sur les options existantes en matière de gestion des risques de catastrophe et de mieux faire comprendre les concepts essentiels que sont l'assurance indicielle et le développement de produits d'assurance contre les catastrophes naturelles. Pour atteindre ces objectifs et contribuer à leur réalisation, l'ARC et ses partenaires travailleront ensemble à l'élaboration du programme d'apprentissage, des manuels et des modèles de risques, et formeront un groupe d'experts par le biais d'un programme de « formation des formateurs ». Les cours seront testés dans différentes universités et autres établissements et instituts de formation en Afrique.

2.2.4. Redevabilité et égalité des genres dans la gestion des risques de catastrophe

L'ARC fera en sorte que les pays et les partenaires soient à même de mettre en place un système et des outils appropriés de suivi afin d'assurer la bonne communication des informations.

En assurant la formation et l'assistance, le département S&E de l'ARC contribuera à l'élaboration des Plans d'urgence (PU) et des Plans définitifs de mise en œuvre (PDMO) des pays et s'assurera que ces plans comprennent un cadre de S&E solide et un plan précis de suivi de la performance (PSP) intégrant les résultats escomptés et les indicateurs clés de performance.

En 2019, l'ARC a élaboré sa Stratégie en matière d'égalité des genres afin de s'assurer que cette question, ainsi que la protection des femmes, des hommes et des enfants vulnérables, soit prise en compte tout au long du processus de gestion des risques de catastrophe et du cycle de programme de l'ARC. L'un des principaux objectifs de cette stratégie est de renforcer les capacités au plan institutionnel et individuel en la matière, mais également de créer les outils nécessaires à la prise en compte de l'égalité des genres dans la gestion des risques de catastrophe. À cette fin, l'ARC renforcera les capacités de ses partenaires à intégrer cette question dans les processus de gestion des risques de catastrophe en aidant les États membres à réaliser une analyse ciblée à l'aide de la méthode d'audit de genre. Les résultats seront utilisés lors de la personnalisation des modèles de risques de l'ARC et des processus de planification d'urgence. Les GTT et les organisations de la société civile bénéficieront également de programmes spécifiques et axés sur l'égalité des genres et le renforcement des capacités dans la gestion des risques de catastrophe.

2.3. Objectif stratégique III : Croissance Extension graduelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC

En poursuivant un objectif de croissance, l'ARC cherche à étendre ses activités sur le continent. Or, la croissance dépendra de l'influence de l'ARC sur les politiques générales en matière de gestion des risques de catastrophe, de l'augmentation du nombre d'États membres et des mesures incitatives proposées aux pays. Cette expansion permettra à l'ARC de développer une structure durable de financement de ses principales opérations et, par conséquent, de son programme dans son ensemble.

Influencer les politiques générales en matière de gestion des risques de catastrophe

La stratégie de l'ARC s'inscrit dans de nombreuses politiques relatives à la gestion des risques de



Pour renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent africain, les partenariats que l'ARC a établis avec différents intervenants forment une structure qui permet à la fois d'agir sur la politique et la culture, de protéger des vies et de préserver les moyens de subsistance.

catastrophe. L'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et le Cadre de Sendai reconnaissent l'importance de la réduction des risques de catastrophe. L'ARC collaborera avec l'UA, les CER et d'autres acteurs majeurs afin d'influencer l'adoption de l'assurance axée sur le développement dans le cadre plus large de la politique de gestion des risques adoptée sur le continent.

Elle recensera leaders et chefs de file et les soutiendra afin qu'ils plaident pour l'intégration des mécanismes de financement des risques dans les pratiques de gestion des risques de catastrophe dans les États membres. De plus, dans le cadre de ses activités de plaidoyer visant à accroître sa visibilité, mieux se faire connaître et étendre la portée de son action dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, l'ARC nommera des ambassadeurs de bonne volonté chargés de promouvoir sa vision, sa mission et ses activités en matière de gestion des risques de catastrophe. Ces ambassadeurs seront choisis parmi d'éminentes personnalités, des dirigeants d'entreprises et des représentants de la communauté des donateurs. L'ARC établira les critères qui encadreront le processus de sélection, de nomination et de participation des ambassadeurs.

L'ARC, en collaboration avec les États membres, s'attachera à élaborer, créer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de financement des risques de catastrophes et à les intégrer dans les programmes de développement au plan national, régional et continental. Ces politiques et stratégies orienteront les modalités et les mécanismes de financement des primes d'assurance, entre autres.

2.3.1. Actions de plaidoyer en faveur de la participation des États membres

L'ARC cherchera à augmenter ses effectifs en poursuivant le dialogue avec les États membres de l'UA qui ne sont pas encore membres de l'ARC, ce qui renforcerait sa position de chef de file du financement et de la gestion des risques de catastrophe, en Afrique et au plan international. En parallèle, l'ARC continuera d'apporter son soutien technique aux États membres et les encouragera à ratifier le Traité de l'ARC le plus rapidement possible. Concernant l'augmentation du nombre d'adhésions, l'ARC s'engagera dans une campagne de plaidoyer politique et maintiendra le dialogue avec les gouvernements, les parlements, les instances politiques régionales et continentales sur les avantages que procure une adhésion à l'ARC pour bâtir un continent résilient aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Les institutions ciblées seraient notamment les Communautés économiques régionales (CER), le Comité des représentants permanents (COREP) et le Parlement panafricain (PAP) de l'UA, ainsi que les groupes de parlementaires régionaux. En outre, l'ARC s'appuiera sur les membres de son Conseil d'administration afin d'encourager les États membres à recourir régulièrement aux produits et services offerts par l'ARC. Dans cette optique, l'ARC élaborera les interventions du Conseil en matière de plaidoyer et de sensibilisation. Ces actions seront conçues pour cibler les pays et les régions concernés aux fins de mise en œuvre des activités qui nécessitent un plus grand nombre de signatures du Traité de l'ARC, la ratification dudit Traité et la participation des États membres aux cycles d'assurance de l'ARC.

2.3.2. Participation des acteurs humanitaires

Les pays africains sont évidemment désireux d'allouer plus de ressources au financement des risques de catastrophe, mais la part des risques couverts par leur prime d'assurance reste limitée par rapport aux risques qui pourraient être transférés. Le programme Replica de l'ARC permet aux acteurs humanitaires (les partenaires Replica) de souscrire un contrat d'assurance Replica (dupliqué) identique à celui souscrit par les États membres (les pays Replica) auprès de l'ARC. L'ARC a ainsi la possibilité d'étendre son portefeuille d'assurance axée sur le développement aux acteurs humanitaires afin de répondre plus efficacement aux besoins des États membres en matière de financement des catastrophes naturelles. Cet objectif est atteint en tirant parti, à moindre coût, des systèmes de gestion des risques de l'ARC gérés par les gouvernements tout en recourant aux ressources internationales afin de dupliquer la couverture d'assurance des pays. En retour, les pays qui ne disposent pas des capacités financières et opérationnelles bénéficient d'une couverture d'assurance prise en charge par des acteurs humanitaires comme les ONG et la société civile.

Dès lors, les acteurs humanitaires peuvent jouer un rôle important i) en complétant la couverture d'assurance des pays concernés et en assumant une part plus importante des risques transférables de ces pays et/ou ii) en souscrivant un contrat d'assurance indépendamment de l'instrument de financement des risques de catastrophe choisi par un gouvernement afin de réduire l'ampleur d'une éventuelle crise humanitaire en cas d'événement climatique extrême. Le fait que les acteurs humanitaires puissent accéder à ce mécanisme d'assurance offre à l'ARC un autre moyen d'assurer les bénéficiaires visés. En outre, l'ARC collaborera avec les acteurs humanitaires pour développer les programmes de renforcement des capacités qu'ils proposent aux gouvernements et communiquera avec eux afin de discuter des enseignements tirés de l'utilisation des produits de l'ARC :

2.3.3. Mesures incitatives proposées aux États membres

L'un des objectifs de l'ARC est d'offrir aux gouvernements des services abordables et ainsi de les aider à réagir en cas de catastrophe, de manière à sauver des vies et préserver les moyens de subsistance. Le fait de proposer des mesures incitatives aux États membres est une manière d'alléger la charge financière qui pèse sur les gouvernements. L'ARC proposera des mesures incitatives par le biais de partenariats stratégiques afin que les États membres puissent participer durablement au programme d'assurance (15 pays assurés au minimum) :

Le Programme africain de financement des risques de catastrophe (ADRFi)

Le programme ADRFi est né de la collaboration entre l'ARC et la BAD. Il a pour objet l'intégration de la gestion et du financement des risques dans les systèmes adoptés par les gouvernements en appuyant les politiques et stratégies publiques en matière de gestion des risques de catastrophe naturelle et en soutenant l'aide au financement des primes d'assurance de l'ARC dans chaque pays participant, pendant une période donnée (pendant le temps nécessaire à l'élaboration et l'intégration des politiques). La mobilisation des ressources aux fins du programme ADRFi ciblera :

i. le financement concessionnel par le biais de l'Association internationale de développement International de la Banque mondiale (AID-BM) et le Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement (FAD-BAD)

L'ARC encouragera le recours au financement concessionnel accordé par les banques multilatérales et régionales. L'accès à ce type de ressources permettra de mobiliser les fonds nécessaires au paiement des primes d'assurance tout en mettant en avant la volonté des gouvernements d'accorder la priorité au financement de la protection sociale. Les financements concessionnels étant généralement prévus pour une durée de trois ans, ils pourraient être intégrés aux budgets nationaux. Le programme ADRiFi est la première initiative à laquelle les États membres ont accès et qui va dans le sens d'un tel mécanisme. Les pays peuvent également se tourner vers la Banque mondiale et demander à accéder à l'enveloppe de financement à laquelle ils ont droit au titre de l'IDA. Toutefois, l'un des principaux obstacles reste la difficulté à trouver des ressources lorsqu'elles sont déjà limitées et que les gouvernements donnent la priorité aux dépenses sociales (éducation, accès à l'eau...), ajournant ainsi la question des risques de catastrophe qui peut sembler hypothétique au moment où ils doivent prendre une décision. Pour remédier à ce problème, l'ARC s'emploiera à soutenir le co-financement bilatéral.

ii. le Fonds fiduciaire multi-donateurs placé sous la tutelle de la Banque africaine de développement dans le cadre du Programme africain de financement des risques de catastrophe naturelle (FFMD-ADRiFi)

Ce Fonds fiduciaire permettra de soutenir des programmes et des projets qui s'inscrivent dans l'objectif global du programme ADRiFi afin de renforcer les capacités de résilience et d'intervention en cas de catastrophe, en assurant une meilleure gestion des risques de catastrophe d'origine climatique, notamment par le biais du transfert des risques souverains. Le FFMD-ADRiFi servira à développer et faciliter le recours à d'autres sources de financement concessionnelles ou publiques. L'appui de partenaires comme la banque KfW et le DFID pourrait encourager les pays à adhérer à des initiatives comme le programme ADRiFi et permettre de remédier au problème du manque de ressources concessionnelles ou budgétaires, comme nous l'avons vu plus haut.

En outre, ce mode de financement pourrait contribuer de manière innovante à l'expansion de la mutuelle, par exemple en répondant à l'intérêt toujours plus marqué des acteurs humanitaires pour la souscription de contrats d'assurance.

Co-assurance et assurance à l'échelle infranationale

Pour promouvoir la souscription de contrats d'assurance et répondre à la demande de ses États membres, l'ARC impliquera des sociétés d'assurance/réassurance locales et régionales dans la conception et l'offre de certains de ses produits et services. En outre, l'ARC adaptera ses produits d'assurance de manière à couvrir les entités infranationales/locales dans les pays qui en ont fait la demande. Enfin, l'ARC consolidera ses relations avec les organismes africains

de réglementation du secteur de l'assurance et les institutions de financement du développement.

Instruments de rétention des risques

L'ARC travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et les partenaires financiers afin d'identifier, quantifier et comprendre les risques que comportent l'étalement des risques et les autres options de financement des risques. Elle pourra ainsi les aider à mieux comprendre et accéder aux différents instruments nécessaires à la gestion de la part de risques conservés par les gouvernements, y compris les fonds de réserve et les lignes de crédit préventif, afin que les États membres puissent conserver les risques associés à des événements survenant fréquemment mais dont l'impact est moindre ; cela concerne plus particulièrement les pays qui ont participé activement à l'ARC.

Financement du risque de base

Un fonds spécial destiné à financer le risque de base sera mis en place pour gérer les événements relevant du risque de base (en cas de sécheresse) par le biais de modèles parallèles (des modèles intégrant d'autres déclencheurs de sécheresse, p.ex. un indice de végétation) ou d'estimations vérifiables de manière indépendante. La portée de ce financement ne sera pas nécessairement limitée pour ne pas avoir à créer des mesures dissuasives destinées à décourager les demandes d'indemnisation. Un capital de départ sera nécessaire pour « amorcer » le financement et éviter la longue phase d'accumulation associée à un mécanisme financé par les primes d'assurance. Les indemnités destinées à compenser le risque de base seront approuvées par un mécanisme de gouvernance approprié, prélevées sur le fonds spécial et versées aux pays touchés. Un mécanisme de réapprovisionnement devra également être mis en place afin d'assurer la viabilité du fonds. Les options retenues jusqu'à présent sont : une prime de risque de base, les rendements des capitaux investis dans le fonds pour risque de base, les contributions des preneurs de risque de base (les partenaires du développement), ou une combinaison de ces possibilités. Les étapes nécessaires à la mise en œuvre sont notamment :

- Étape 1 : réalisation des modèles parallèles à des fins d'identification et de quantification du risque de base
- Étape 2 : lancement de la procédure d'examen du mécanisme juridique, opérationnel et de suivi du risque de base au sein de l'ARC
- Étape 3 : discussions avec les partenaires du développement et les partenaires techniques concernant la mise en place du capital de départ
- Étape 4 : modélisation du capital de départ destiné au fonds de réserve pour le risque de base
- Étape 5 : présentation de la couverture du risque de base aux clients potentiels
- Étape 6 : inclusion de la couverture du risque de base dans les contrats d'assurance

La priorité accordée au financement des primes a été établie pour refléter la stratégie de financement définie aux fins du programme ADRiFi et du FFMD, qui prévoit un soutien financier dégressif au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. Plus les pays renforceront leurs stratégies de GRC et plus ils institutionnaliseront le recours aux mécanismes de GRC (y compris l'assurance souveraine), moins ils auront besoin d'aide au financement des primes, qui vise à les inciter à participer au programme d'assurance à moyen et à long terme. Ces objectifs devraient être atteints entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année avec 15 pays ciblés. D'ici à la 3^{ème} année, plusieurs options (ADRiFi, FFMD, IDA, etc.) devraient s'offrir aux nouveaux pays, tandis que le programme devrait intégrer les enseignements nécessaires, y compris en termes de renforcement des capacités. Dès lors, les mesures incitatives ne devraient plus être une priorité absolue. On pourrait faire valoir que l'arrivée de nouveaux produits suppose l'introduction de mesures incitatives, mais la mise à disposition de produits couvrant différents aléas (années 3 à 5) relève moins des mesures incitatives que des solutions financières à dégager pour résoudre la question du coût de ces produits.

2.3.4. Ordre de priorité des initiatives

Le présent document énumère un certain nombre d'initiatives importantes qui seront lancées dans le cadre de la stratégie du Groupe ARC, mais il est nécessaire de les classer par ordre de priorité afin d'assurer un usage optimal des ressources disponibles. Il conviendra, dans la mesure du possible, de tenir plus particulièrement compte des éléments essentiels de la stratégie, en ce qu'ils contribueront à la viabilité de l'ARC. Le lancement de ces initiatives devra également tenir compte des options les plus réalistes. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif de toutes ces initiatives et de leur niveau de priorité au cours de la période visée.

Tableau 4 : Principales interventions et niveaux de priorité

Objectif stratégique	Principales initiatives au cours de la période visée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		Niveau de priorité : Faible(F), Moyen(M), Haut(H)				
Objectif stratégique I : Innovation – une approche dynamique de la Recherche & Développement	Progression de la R&D		M	H	H	H
	Amélioration du modèle de sécheresse	H	H	M	M	M
	Amélioration du modèle d'assurance qualité	H	H	H	H	H
	Amélioration de la préparation et de la planification d'urgence	M	M	M	H	H
	Accent mis sur le développement de produits d'assurance					

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse 	H	H	M	M	M
	<ul style="list-style-type: none"> • Cyclones tropicaux 	M	H	M	M	M
	<ul style="list-style-type: none"> • Inondations 	M	H	M	M	M
	<ul style="list-style-type: none"> • Foyers et flambées épidémiques (O&E) 	H	H	H	M	M
	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF) 	F	F	M	M	M
Objectif stratégique II :Renforcement –renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent	Renforcement des systèmes d’alerte précoce et du niveau de préparation	M	H	H	M	M
	Simplification de l’engagement pays	H	H	H	M	M
	Amélioration du renforcement des capacités	H	H	H	H	H
	Renforcement de la responsabilisation	M	M	M	F	F
Objectif stratégique III : Croissance – extension graduelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d’assurance de l’ARC	Renforcement des activités de plaidoyer	H	H	H	H	H
	Hausse du nombre d’États membres	H	H	H	H	H
	Implication des acteurs humanitaires	H	H	M	M	M
	Mesures d’encouragement aux États membres	H	H	M	M	M
Initiatives interdisciplinaires	Amélioration de la communication afin d’appuyer les actions de sensibilisation	H	H	H	H	H
	Intégration de la dimension de genre dans tous les processus de	H	H	H	H	H

	GRC					
--	-----	--	--	--	--	--

3. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Structure administrative et structure de gouvernance

La gouvernance de l'ARC est essentielle à la bonne exécution de son mandat. Actuellement, et bien que l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd soient étroitement liées de par leur création et leurs activités, ces deux entités ont des priorités stratégiques différentes et des structures administratives indépendantes. Cela a nui à leur efficacité et à la qualité des services offerts aux États membres.

Pour collaborer au mieux avec les États membres de l'ARC et servir leurs intérêts, l'ARC s'apprête à simplifier ses structures administratives et de gouvernance. L'objectif ultime est de mettre en place une structure de gouvernance unifiée qui permettra à l'ARC de travailler plus efficacement, d'asseoir sa crédibilité et de renforcer la collaboration entre l'Institution de l'ARC et ses filiales et entités affiliées. La mise en place de cette structure de gouvernance unifiée se fera de manière à ne pas nuire aux opérations commerciales indépendantes de l'ARC Ltd ou de toute autre filiale qui pourrait être créée par la suite.

Pour ce faire, les Conseils de l'Institution de l'ARC et de l'ARC Ltd ont convenu d'un certain nombre de changements et de modifications. L'ARC se dotera d'une Stratégie de groupe qui fixera les priorités du Groupe. Elle sera également dotée d'un Conseil d'administration du Groupe, formé de membres des Conseils de l'Institution de l'ARC et de l'ARC Ltd (et, le cas échéant, d'autres filiales), d'un Directeur général du Groupe qui sera également responsable des autres composantes/filiales du Groupe ARC, d'un Secrétariat et, de conseils d'administration indépendants et restreints pour les unités administratives/les filiales commerciales². Les États membres de l'UA et les autres parties prenantes (la Commission de l'UA, le PAM, le London Center, les partenaires, etc.) seront impliqués dans ces changements. Avant la mise en place définitive de la nouvelle structure, le Groupe ARC adoptera des mesures transitoires afin de renforcer la collaboration entre les deux entités actuelles et harmoniser leurs activités dans la mesure où leurs statuts le permettent. Certaines de ces mesures comprendront la révision du Protocole d'accord entre l'Institution de l'ARC et l'ARC Ltd, le maintien des réunions conjointes des Conseils ainsi que la mise en place de comités conjoints et la conduite d'opérations conjointes.

Suite à l'adoption de la Stratégie de Groupe par la Conférence des Parties (CdP) en novembre 2019, les Conseils ont convenu que tous les éléments de la nouvelle structure de gouvernance devront être en place d'ici à la fin de l'année 2020. Ces éléments sont notamment le recrutement du DG du Groupe ARC par la CdP en mars 2020, l'adoption des modifications au Traité de l'ARC par les plénipotentiaires en avril 2020 au plus tard, et les changements organisationnels et structurels qui en découlent.

² À l'heure actuelle, l'ARC Ltd est la seule filiale de l'ARC.

3.2. Efficacité opérationnelle et administrative

Outre une mise en place efficace des programmes qui garantit à l'ARC qu'elle sera au bon endroit au bon moment et s'acquittera correctement de sa mission, l'institution est déterminée à faire en sorte que son travail et ses ressources soient gérés de la manière la plus efficace possible. Cette efficacité correspond à l'obtention de meilleurs résultats avec le même niveau de ressources, ou à l'obtention des mêmes résultats en utilisant moins de ressources.

L'établissement du budget en fonction des performances aide l'ARC à réaliser plus efficacement ses objectifs stratégiques en accordant la priorité à l'allocation des fonds et en associant les activités aux résultats à obtenir. La première étape de la procédure d'établissement du budget de l'ARC est la description des résultats qui présentent ce que l'ARC et ses départements comptent réaliser par le biais des activités planifiées. En fonction des résultats sélectionnés et de limites budgétaires indicatives, les départements définissent, hiérarchisent et chiffrent les activités nécessaires à l'obtention des résultats soumettent un plan de travail et un budget consolidés. Les résultats des activités précédentes servent à planifier et établir le budget des nouvelles activités. Les montants prévus des plans de travail des départements sont intégrés dans le budget et le plan de travail de l'ARC après avoir été examinés par les départements et la direction.

Pour atteindre les objectifs décrits dans le présent cadre stratégique, l'ARC a élaboré un plan de gestion des effectifs. L'analyse de la gouvernance comprend une évaluation de la structure administrative et des recommandations qui sont appliquées. La stratégie recense les moyens dont disposent les équipes de l'Institution de l'ARC et de l'ARC Ltd, décrit de quelle manière ces équipes travailleront ensemble au sein d'une organisation unique, définit clairement les rôles et les responsabilités, les domaines de développement, et enfin, permet d'identifier et d'exploiter les synergies au sein de l'organisation.

L'ARC est liée au PAM par un Accord de services administratifs (ASA) d'une durée de cinq ans et, à ce titre, continue d'améliorer sa productivité en tirant profit des avantages comparatifs des services administratifs offerts dans le cadre de cet Accord, ce qui lui permet de réaliser des économies en termes de temps et de coûts. En vertu de cet Accord, le PAM fournit des services techniques et administratifs ainsi que des services en termes d'effectifs et de gestion de projet.

Pour sa part, l'ARC cherche à gagner en efficacité par le biais de ses accords de partenariats tout en préservant la qualité de ses services. Elle a su accroître son efficacité et réaliser des économies d'échelle en externalisant différentes activités, ce qui lui a permis de réaliser des économies tout en préservant les normes de qualité. L'externalisation concerne les programmes de recherche et les analyses coût-avantage de l'ARC, les audits externes et la conception de l'indice des extrêmes climatiques du dispositif XCF, entre autres.

3.3. Partenariats

L'ARC étant une institution spécialisée de l'UA, son existence et sa légitimité politiques sont étroitement liées à l'UA. L'ARC fera en sorte d'assurer la cohérence des activités de l'UA, de ses organes et de ses agences spécialisées en ce qui concerne l'exécution de son mandat, à savoir la gestion des risques sur le continent. Par ailleurs, l'ARC aidera l'UA à mettre en œuvre ses priorités pour le continent africain et son programme de développement axé sur le renforcement de la résilience climatique et la réduction de la vulnérabilité (l'Agenda 2063) en contribuant à la coordination stratégique et opérationnelle et à la synergie entre les différents organes de l'UA.

En seulement 5 ans d'exploitation, l'ARC a prouvé son importance et montré qu'elle occupe une place unique en Afrique en tant que mécanisme innovant de gestion des risques de catastrophe qui intègre l'alerte précoce et la modélisation des risques, la planification d'urgence et le transfert de risques dans un même écosystème.

Au plan international, l'ARC est peu à peu reconnue comme la première mutuelle d'assurance contre les risques de catastrophe en Afrique à offrir des biens publics internationaux ciblant la résilience, ce qu'elle a pu réaliser en établissant des partenariats à l'échelle mondiale, continentale, régionale et nationale, et en menant constamment des activités de plaidoyer.

3.3.1. Objectif des partenariats

Dans sa quête de solutions durables et porteuses de changement dans le contexte du changement climatique et d'un secteur de la gestion des risques de catastrophe qui évolue rapidement, l'ARC cherchera à consolider les partenariats existants et à établir de nouveaux partenariats stratégiques afin de favoriser la réalisation des objectifs communs de résilience et de durabilité. L'objectif des partenariats stratégiques de l'ARC est donc de développer et poursuivre sa collaboration avec les institutions africaines et internationales qui soutiendront les efforts déployés par l'ARC pour mettre en place un mécanisme efficace et efficient de riposte aux événements météorologiques extrêmes et autres catastrophes naturelles d'origine climatique. Ces différents efforts sont notamment l'exploitation des compétences techniques, l'orientation des axes politiques, l'extension de la portée des actions entreprises, la collaboration financière et à des fins de sensibilisation.

3.3.2. Principes directeurs des partenariats

L'ARC envisage les partenariats à trois niveaux et cible 6 catégories en particulier. Ces niveaux sont notamment les partenariats techniques et financiers. L'établissement de partenariats avec des acteurs de la société civile – associations impliquées dans les questions d'égalité, ONG et associations d'agriculteurs – est important, au vu de leur rôle dans le renforcement de la résilience des pays. Cela concerne également le Réseau mondial et africain des organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe.

L'ARC fera en sorte que les partenariats stratégiques ainsi établis facilitent la réalisation de ses objectifs stratégiques. Dans cette optique, l'ARC s'intéressera à trois types de partenariats :

- Partenariats stratégiques avec des décideurs, des communautés économiques régionales et des organisations multilatérales qui soutiennent les cadres de politique générale des pays afin de renforcer les activités de plaidoyer et s'assurer que l'action de l'ARC en Afrique soit perçue comme un outil stratégique de développement macro-économique.
- Partenariats stratégiques avec des institutions financières afin de répondre aux besoins des États membres. L'ARC établira et consolidera de bonnes relations de travail avec le FMI, la BM, la BAD, la BID et d'autres organismes de financement du développement afin de promouvoir le financement des risques de catastrophe. L'ARC tirera profit de leurs ressources techniques et financières pour soutenir son offre de produits visant à renforcer la résilience des États membres aux catastrophes et soutenir le financement des primes des pays.
- Partenariats stratégiques avec des instituts de recherche et des experts techniques afin de soutenir le développement des produits de l'ARC et en accroître l'efficacité.
- Partenariats stratégiques avec des organismes de développement et d'autres institutions spécialisées (p.ex. ONU, Fonds vert pour le climat, JICA, etc.) afin d'assurer un soutien technique et financier au programme de renforcement des capacités de l'ARC et renforcer les capacités fondamentales des pays, sur lesquelles reposerait le programme de l'ARC.

Les interventions que mène l'ARC pour atteindre ses objectifs stratégiques sont guidés par une vision et des valeurs communes axées sur le renforcement de la résilience climatique et la réduction de la vulnérabilité ; une définition claire des rôles et responsabilités afin d'établir des accords de partenariats solides ; la transparence et la Redevabilité mutuelle démontrées par le biais de résultats qui définissent des objectifs précis, un mécanisme de S&E et de notification en termes d'impact, de réalisations et de résultats. L'ARC s'engage également à respecter des normes éthiques rigoureuses quant à l'utilisation des ressources financières de ses partenaires.

Pour encourager le recours à l'assurance contre les risques de catastrophe sur le continent, l'ARC étendra sa recherche de partenariats aux sociétés d'assurance locales et régionales et leur proposera des possibilités de co-assurance. Elle mettra également l'accent sur des collaborations avec des associations et des autorités de régulation du secteur de l'assurance, comme l'Organisation des assurances africaines (OAA), Africa Re et la *Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances* (CIMA).

L'ARC fera en sorte d'établir des partenariats au sein de l'ONU et développera une collaboration étroite avec le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Bureau des Nations unies pour la coopération Sud-Sud et le PNUD, entre autres, afin d'ouvrir des guichets de financement humanitaire afin de fournir une assistance technique et les fonds de sécurité nécessaires aux pays en attendant que ces derniers s'acquittent de leurs primes.

3.4. Mobilisation des ressources

Au vu de l'évolution des secteurs de l'aide et du financement, l'ARC devra faire preuve de souplesse et d'innovation face à la tendance actuelle à la réduction des financements apportés par les donateurs traditionnels. Elle devra également se montrer plus proactive en élargissant sa base de donateurs afin de pouvoir développer ses produits et services, ce qui lui permettra de faire face efficacement aux problèmes complexes que posent les risques de catastrophe et les risques climatiques. Une stratégie globale de mobilisation des ressources sera élaborée en ce sens afin d'accompagner l'application de la Stratégie 2020-2024 du Groupe ARC.

Tandis que le Groupe ARC poursuivra sa collaboration avec ses donateurs habituels, l'organisation cherchera d'autres possibilités de financement en Afrique, aidée en cela par la tendance toujours plus forte à la mobilisation des ressources nationales, dans les pays africains à revenus intermédiaires, auprès de partenaires publics et privés et de fondations philanthropiques privées. Une stratégie relative au financement des primes d'assurance par les donateurs est actuellement en cours de développement dans le cadre du projet O&E, étant entendu que cette stratégie doit s'inscrire dans la stratégie globale de mobilisation des donateurs de l'ARC afin d'en accroître l'efficacité tout en tenant compte du fait que les donateurs font une distinction entre les fonds destinés à la santé et ceux alloués aux mesures de lutte contre le changement climatique, et que de nombreux organismes donateurs sont actifs dans des domaines précis.

L'ARC s'associera au Partenariat mondial pour la résilience (un ensemble d'initiatives visant à renforcer la résilience en Afrique, comme le Fonds d'investissement InsuResilience et l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique) et d'autres initiatives continentales et internationales afin de mobiliser d'autres ressources destinées au financement et à la gestion des risques de catastrophe. En outre, l'organisation et ses États membres exploreront ensemble de nouveaux moyens d'établir des cotisations dont les pays devraient s'acquitter et qui contribueraient au financement des opérations de l'ARC. L'ARC explorera également des possibilités de financement par le biais de la coopération sud-sud, qui regroupe des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, et qui s'appuie notamment sur l'échange de ressources.

La stratégie financière de l'ARC Ltd repose sur l'augmentation du capital de base au moyen des bénéfices non répartis et sa capacité à supporter de nombreux décaissements dans différents pays et sur plusieurs années. Cela signifie que la mobilisation des ressources destinée à augmenter le nombre de pays assurés dans les 5 prochaines années est un facteur critique et que le financement des primes recherché actuellement est indispensable à l'augmentation du revenu des primes. Récemment, l'ARC Ltd a révisé ses lignes directrices en matière d'investissements afin d'inclure les actions afin d'augmenter les revenus des retours sur investissement.

L'objectif à long terme est de constituer un portefeuille d'assurance visant à créer une société d'assurance mutuelle viable financièrement, détenue par les pays, et qui soit en mesure d'amener le capital des membres de Classe A au niveau permettant de rembourser les prêts sans intérêts (100

millions USD) octroyés par les principaux donateurs, et ce, d'ici à 2034. Au-delà de l'expansion de la mutuelle et de l'accent mis sur le revenu des primes, les principaux changements stratégiques seront axés sur la constitution et la diversification des fonds propres de l'ARC. La priorité sera donnée au capital des membres de Classe B ou de Classe D en vertu des catégories de membres actuelles de l'ARC Ltd. Étant donné que les Membres de Classe D potentiels pourraient attendre un retour sur investissement au regard du rendement actuel de la mutuelle, les Membres actuels décideront des modalités relatives aux investissements des Membres de Classe D afin de protéger les intérêts de l'ARC Ltd.

En termes de coûts, l'ARC Ltd appliquera strictement le protocole de souscription afin d'éviter les pertes dues aux arriérés de paiement des primes. L'ARC Ltd n'autorisera l'achat de couvertures de réassurance que pour les contrats dont les primes ont été payées. Les coûts opérationnels seront gérés rigoureusement : l'ARC Ltd ne conservera qu'une équipe restreinte et ne fera appel à des spécialistes (comme des spécialistes techniques et des experts en assurance) qu'en cas de besoin ou si sa situation financière le permet.

3.5. Suivi et évaluation (S&E)

L'ARC a adopté une approche fondée sur les résultats pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés, de l'utilisation des ressources, la mise en œuvre de ses interventions (au niveau continental, régional et national), l'atteinte des résultats escomptés (extrants, résultats et impacts) et lors de l'évaluation des principales hypothèses, de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation, ainsi que de la pérennité de ses résultats. L'approche de l'ARC en termes de suivi et d'évaluation est présentée de manière détaillée dans le Plan de S&E.

Approche retenue en matière de suivi

Le suivi continu consiste à collecter des données afin de comparer les performances et les progrès réalisés par rapport à des objectifs fixés et cible les ressources utilisées (intrants) ; les activités, les produits et les services (extrants) ; les changements attendus à court et moyen terme au niveau des individus ainsi que la sensibilisation au niveau institutionnel et les capacités dans le secteur de la gestion des risques de catastrophe (résultats et impacts). Le cadre de résultats et les principaux indicateurs de performance attribué aux extrants, résultats et impact figure à l'Annexe 1. Il permet de donner des informations d'ordre général relatives au processus décisionnel, à d'éventuels ajustements en temps voulu, à la planification et à la redevabilité. Le suivi servira également à identifier et consigner de manière systématique et continue les problèmes, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de l'ARC. Plus précisément, un système de suivi robuste et automatisé sera mis en place afin de mesurer les progrès réalisés dans les domaines suivants :

- **Cycle de vie du processus d'engagement pays de l'ARC** : des missions d'évaluations initiales à la signature des contrats d'assurance et au paiement des primes d'assurance, l'ARC

procédera au suivi et au compte rendu systématiques et permanents des principales étapes et délais connexes, des missions de supervision et des principaux résultats attendus. Cela permettra aux équipes et à la direction de l'ARC de suivre l'avancement du processus d'engagement en tout temps et le statut des risques dans chaque État membre participant.

- **Élaboration de plans d'urgence** : cela permettra d'assurer le suivi des étapes du développement et de l'approbation des PU et des délais connexes afin d'identifier les éventuels obstacles et améliorer l'efficacité du flux de travail dans son ensemble.
- **Versements de l'ARC** : du déclenchement d'un versement à l'application du plan d'intervention, l'ARC procédera au suivi des principales étapes et délais connexes afin de s'assurer de la mise en œuvre rapide et efficace des interventions en cas de catastrophes, et ce, pour tous les versements déclenchés. En outre, l'ARC organisera au moins une mission de supervision dans les pays concernés lors de la mise en œuvre des fonds reçus.
- **Inventaire des risques** : l'ARC a identifié et quantifié les événements qu'elle ne peut pas contrôler et qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre effective de ses programmes. Ces risques seront suivis pendant la phase de mise en œuvre, réévalués puis notifiés par le biais d'un outil de gestion des risques propres à l'ARC :

Approche retenue en matière d'évaluation

L'ARC respecte les principes, normes et standard établis au niveau international et par les Nations unies en matière d'évaluation, et adhère à la politique d'évaluation du PAM (2016-2020). Soucieuse d'améliorer la qualité, la crédibilité et l'utilité des évaluations, l'organisation soutiendra et encouragera l'utilisation de différentes méthodes et approches rigoureuses, conformément aux normes professionnelles reconnues. Au minimum, elle utilisera des approches d'évaluation de l'impact axées sur la théorie et, dans la mesure du possible, une combinaison de méthodes d'évaluation qualitative et quantitative. L'ARC réalisera :

- Des évaluations des procédures afin d'analyser la mise en œuvre des plans d'urgence dans les États membres qui reçoivent des indemnités d'assurance
- Une évaluation des programmes de l'ARC afin d'en analyser la conception, la mise en œuvre et les résultats
- Des analyses spécifiques afin de vérifier certaines des principales hypothèses et la relation de cause à effet entre les différents niveaux de résultats, tels que décrits dans la théorie du changement.

S&E et égalité des genres

Les plans et approches de l'ARC en matière de S&E sont sensibles au genre. Le système de S&E actuel vise donc à garantir que l'égalité des genres soit intégrée dans les procédures de l'ARC, et permet d'assurer les modalités de cette intégration. Cela permettra également de démontrer que les hommes, les femmes et les enfants vulnérables sont pris en compte dans les interventions de l'ARC et en bénéficient. Plus particulièrement, le thème de l'égalité des genres sera intégré dans des phases précises du cycle de programme et du cadre logique de l'ARC ; les indicateurs pertinents

seront ventilés par catégories afin de suivre les progrès réalisés et démontrés que des améliorations ont été apportées dans ce domaine.

Pour de plus amples informations sur l'intégration des principes d'égalité des genres dans l'ensemble des processus de l'ARC, veuillez consulter la Stratégie en matière d'égalité jointe au présent document.

4. ACTIONS TRANSVERSALES

4.1. Intégration de la question de l'égalité des genres dans le financement et la gestion des risques de catastrophe

L'ARC fera appliquer les principes d'égalité des genres dans toutes ses activités, au sein du Groupe comme dans les États membres. À cet égard, elle intégrera une dimension égalitaire dans ses opérations et politiques, dans l'objectif de transformer la gestion des risques de catastrophe et faire en sorte que l'égalité entre les genres bénéficie aux hommes, femmes et enfants vulnérables dans les États membres de l'ARC.

Pour y parvenir, l'ARC s'appuiera sur trois objectifs qui lui permettront d'intégrer la question de l'égalité dans les cinq prochaines années :

Institutionnaliser la dimension égalitaire et la gestion des risques de catastrophe à des fins de développement et de gestion des connaissances

L'ARC lancera l'initiative « Plateforme sur l'égalité des genres et la gestion des risques de catastrophe » qui lui permettra de mobiliser des professionnels de la gestion des risques de catastrophe et des partenaires actifs dans ce domaine, y compris les gouvernements, les acteurs humanitaires, les OSC, le secteur privé et des instituts de recherche afin de développer des approches innovantes à l'échelle du continent et ainsi pallier le manque de connaissances dans ces deux domaines.

Renforcer les capacités au niveau individuel et institutionnel et améliorer les outils d'intégration de la dimension égalitaire dans la gestion des risques de catastrophe

L'ARC renforcera les capacités de ses partenaires à intégrer la question de l'égalité des genres dans les processus de gestion des risques de catastrophe en aidant les États membres à réaliser une analyse sexospécifique ciblant le domaine de la gestion des risques de catastrophe. Ces actions permettront d'élaborer :

- (i) Des outils et lignes directrices visant à renforcer les capacités et faire évoluer la dimension égalitaire
- (ii) Des lignes directrices visant à faire évoluer la dimension égalitaire dans les plans d'urgence
- (iii) Des lignes directrices visant à l'établissement de systèmes de S&E tenant compte de la question de l'égalité

Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur d'un cadre politique de gestion des risques de catastrophe visant à faire évoluer la dimension égalitaire

Cet objectif cadre avec les outils de financement des risques de l'ARC et doit contribuer à la création d'un cadre politique favorable à une culture de l'assurance soucieuse de la question

de l'égalité des genres – cela concerne d'autres mécanismes de financement et de gestion des risques de catastrophe, y compris les programmes de protection sociale.

L'ARC fera également en sorte de s'associer avec des acteurs humanitaires, des OSC partenaires, le secteur privé et les partenaires du développement afin de mener des activités visant à faire évoluer la question de l'égalité dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe via un fonds spécialement créé à cet effet. Ces efforts d'intégration de l'égalité porteront également sur les opérations internes du Groupe ARC afin de sensibiliser les équipes à cette thématique et créer des systèmes et procédures qui permettent d'accompagner les États membres dans leur chemin vers une nouvelle appréhension de la gestion des risques de catastrophe et de la dimension égalitaire.

4.1. Communication

L'ARC a adopté une approche innovante de partage de témoignages de l'impact de son travail, qui consiste à protéger les populations vulnérables en Afrique et préserver leurs moyens de subsistance face aux catastrophes naturelles. Ce thème figure dans la stratégie de communication de l'ARC, qui donne le ton de la position de l'ARC dans un cadre stratégique plus large au niveau national, continental et international, tout en soulignant les réussites obtenues grâce à son engagement continu et les défis à relever pour concrétiser sa vision. La stratégie de communication de l'ARC met en relief son engagement dans les domaines suivants :

- **Encourager le développement d'une communication interne et d'une culture d'entreprise harmonieuses** : une culture du partage des informations en interne qui permette d'harmoniser le flux d'informations entre les différents départements permettra de mettre en place une communication externe solide. Cela permettra de renforcer les actions de plaidoyer et de donner une meilleure visibilité du travail de l'ARC.
- **Développer les partenariats en vue de la ratification du Traité et de la croissance de l'ARC** : l'ARC continuera de chercher des moyens de communication efficaces afin de soutenir des partenariats étendus et créer l'alliance nécessaire à la mise en place de mécanismes innovants et dynamiques permettant de relever plus efficacement les défis posés par le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe en Afrique.
- **Élargir et consolider les partenariats existants** : les partenariats existants seront consolidés et élargis afin d'y intégrer d'autres acteurs. Ces partenariats sont notamment ceux établis avec les médias régionaux et les professionnels du secteur, dont l'*African Media Initiative* (AMI), la Direction de l'information et de la communication de l'UA (DIC) et les départements Communication de différentes institutions apparentées.

Une communication à 360°

L'ARC tirera profit de l'influence des compétences pluridisciplinaires de ses Conseils, de l'avantage que présente le fait de reposer sur un traité de l'UA, ainsi que du soutien solide des

donateurs/organisations multilatérales pour renforcer les actions de plaidoyer et la compréhension de son programme, de son travail et de ses réalisations en faveur d'un continent résilient au climat.

Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de communication sur les risques de catastrophe : la stratégie de communication de l'ARC souligne l'importance que revêt l'élaboration de bonnes pratiques dans la communication institutionnelle³ (CI) et la communication pour le développement⁴ (C4D) afin de partager efficacement des informations sur ses produits, services et programmes. Cela permet de promouvoir plus largement la vision, la mission et le travail de l'ARC à l'échelle nationale (y compris auprès des communautés locales). Elle permettra aux populations de faire entendre leur voix, de participer aux activités de l'ARC et de développer un sentiment d'appropriation de ces activités.

L'ARC fera en sorte de communiquer et de partager davantage d'informations avec les universités, les instituts de recherche, les organisations religieuses, la société civile et les médias. Cela contribuera à renforcer les actions de sensibilisation, à promouvoir la transparence et mieux faire connaître tous les aspects du cycle de programme de l'ARC auprès des décideurs et du public.

Égalité des genres et communication : les rapports sur les interventions de l'ARC, du lancement des programmes dans les pays aux éventuels versements comporteront des données désagrégées sur l'impact de ces interventions sur les femmes, les hommes, les enfants et les populations vulnérable, conformément aux recommandations de la Stratégie de l'ARC sur l'égalité des genres.

Outils et réseaux : l'ARC poursuivra le développement de ses réseaux de médias et de soutien. Le recours aux moyens multimédias pour diffuser des informations sur l'impact du travail de l'ARC et les défis auxquels les pays font face permettra de présenter les particularités de chacun des États membres. Tous les réseaux de communication viables seront exploités afin d'évaluer les risques politiques et les risques pour le développement dans les pays afin de mettre en place une stratégie et une collaboration plus efficaces et d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

³« La communication institutionnelle s'inscrit dans le cadre d'une politique d'image et de visibilité institutionnelle. En effet, une institution dont les résultats sont connus et reconnus par le public est mieux placée pour instaurer un dialogue politique et peser sur les processus de développement du pays partenaire ». *Communication pour le développement : Un guide pratique*, p.10, publié par la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) du gouvernement suisse, juillet 2016.

⁴ La communication pour le développement (C4D) est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information. La C4D ne constitue pas un complément à la gestion de projets mais bien une activité transversale dont le but est de renforcer le dialogue avec les bénéficiaires, les partenaires et les autorités afin de favoriser l'appropriation des programmes au niveau local et de produire un impact durable. (ibid.)

5 Projections du Groupe ARC

1. Souscription d'assurance

Tableau5 : Projections (2020-2024) du nombre de contrats d'assurance par risques

	2020	2021	2022	2023	2024
Sécheresse	7	7	7	7	9
Cyclones tropicaux	0	2	3	3	4
Inondations	0	1	1	1	2
Foyers et flambées épidémiques	0	2	4	6	8
Total	7	12	15	17	23

2. Budget indicatif

Activités du Secrétariat

L'ARC a entrepris un processus de réforme de sa gouvernance et applique les recommandations formulées dans l'analyse de la gouvernance. Le budget indicatif du Groupe ARC est établi en fonction d'une structure administrative simplifiée, laquelle intègre les changements induits par la mise en œuvre de la réforme structurelle et du processus de réforme. Ce budget tient compte des hypothèses relatives aux gains d'efficacité et aux économies réalisées. L'imminence de l'approbation et de la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance implique que ce budget sera modifié. Le budget sera également tributaire du transfert du siège de l'ARC, dont la date et le lieu restent à déterminer.

**Tableau6 : Coûts de la stratégie de l'ARC
2020-2024 (en milliers USD)**

Stratégie ARC 2020-2024	2020	2021	2022	2023	2024
Coûts directs projets	11 393	10 254	9 434	9 434	9 434
Coûts d'appui indirects	742	667	613	613	613
Total	12 134	10 921	10 047	10 047	10 047

Opérations d'assurance

Les projections relatives aux opérations d'assurance sont toujours en cours d'élaboration et seront présentées dans un document séparé lorsqu'elles auront été réalisées.

5.1. Projections relatives au développement du produit d'assurance O&E de l'ARC

Le Tableau 7 ci-après présente les projections relatives au produit d'assurance O&E, en partant du principe que ce produit sera lancé au milieu de l'année 2020 par le biais d'un mécanisme d'assurance soutenu par les donateurs et les réassureurs ou les marchés des capitaux ; les pays devraient souscrire les premiers contrats à l'horizon 2021. Les prévisions complètes et un modèle de capital stochastique seront élaborés dès que le travail de modélisation des pays cibles aura été achevé. À l'heure actuelle, l'ARC n'est pas en mesure d'évaluer le coût et l'impact de la réassurance, d'où la présentation d'un chiffre d'affaires prévisionnel brut sur la base d'un taux de sinistres brut de 50% (dépenses brutes, frais de réassurance et déductions bruts).

Ce chiffre d'affaires prévisionnel brut a été calculé sur la base d'une estimation prudente, à savoir 8 pays participant pendant 5 ans. Nous prévoyons que le processus de participation s'accélère au fil du temps, mais n'avons pas tenu compte de cette hypothèse ici. Le nombre de pays participant au programme dépendra également des ressources déployées par ces mêmes pays. Cet élément doit encore être étudié plus avant, car il dépend également du montant des fonds accordés par les donateurs et de la structure des activités mises en œuvre dans le cadre du programme O&E.

Tableau 7 : Projections relatives au produit d'assurance O&E

Projected Number of Countries/Limits for Payout	Five Year Projected O&E Pool Business Plan														
	Year 1			Year 2			Year 3			Year 4			Year 5		
	Countries	Premiums	Principal Debt Amount (Pay-out)	Countries	Premiums	Principal Debt Amount (Pay-out)	Countries	Premiums	Principal Debt Amount (Pay-out)	Countries	Premiums	Principal Debt Amount (Pay-out)	Countries	Premiums	Principal Debt Amount (Pay-out)
Selected or Earmarked African Union Member States	Guinea			Guinea	359,125	5,000,000	Guinea	359,125	5,000,000	Guinea	359,125	5,000,000	Guinea	359,125	5,000,000
	Uganda			Uganda	1,411,194	10,000,000	Uganda	1,411,194	10,000,000	Uganda	1,411,194	10,000,000	Uganda	1,411,194	10,000,000
							Senegal	538,688	7,500,000	Senegal	538,688	7,500,000	Senegal	538,688	7,500,000
							Cote d'Ivoire	538,688	7,500,000	Cote d'Ivoire	538,688	7,500,000	Cote d'Ivoire	538,688	7,500,000
										Kenya	1,763,992	12,500,000	Kenya	1,763,992	12,500,000
										Mali	718,250	10,000,000	Mali	718,250	10,000,000
													Rwanda	1,058,395	7,500,000
													Zambia	1,058,395	7,500,000
	Total Assumed Exposure					15,000,000			30,000,000			52,500,000			67,500,000
	Total Expected Premiums					1,770,319			2,847,694			5,329,936			7,446,727
	Cat Bond Operational Expenses		583,303			703,398			819,765			972,342			1,001,379
	Cat Bond Transactional Expenses					425,000			500,000			612,500			687,500
Cat Bond Total Expenses		583,303			1,128,398			1,319,765			1,584,842			1,688,879	
Programme Operational Expenses (excl. Cat Bond)		1,498,207			1,624,610			2,267,006			3,006,317			3,095,765	
All O&E Programme Expenses		2,081,510			2,753,008			3,586,771			4,591,159			4,784,644	

Ces estimations reposent sur le nombre total des pays exposés et n'ont qu'une valeur indicative, dans la mesure où la composition réelle du groupe de pays assurés peut dépendre de nombreux facteurs.

En effet, les primes et le montant plafond des indemnités d'assurance varient en fonction des préférences des pays, de l'analyse des coûts/besoins des interventions en cas d'épidémie et du montant des sinistres modélisés pour chaque pays. Dans ce tableau, les primes sont calculées en tenant compte uniquement des coûts dans les pays pilotes. On part ici du principe que la moitié du capital consisterait en un investissement des donateurs dans des obligations catastrophe pour tous les pays figurant dans le Tableau 7, y compris la mise sur pied de l'entité, les frais de structuration et les coûts opérationnels. Le Tableau 7 fait une distinction entre les coûts opérationnels associés aux activités de renforcement des capacités et ceux liés aux obligations catastrophe. À noter que les primes des obligations catastrophe ne sont pas payées par l'ARC mais par les investisseurs/réassureurs pour le compte des pays assurés ; il en va de même pour les coupons, que l'on considère inclus dans les montants des primes.

ANNEXES

ANNEXE 1 :LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE NATURELLE

Les risques de catastrophe – un défi mondial

Les phénomènes naturels extrêmes comme les sécheresses, les inondations, les séismes, les cyclones tropicaux et les pandémies continuent de mettre en danger la vie des populations, les moyens de subsistance et des économies entières. Au niveau mondial, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles se montent aujourd’hui à plus de 300 milliards de dollars chaque année. Dans un rapport récent, la Banque mondiale révèle que l’impact des catastrophes naturelles sur le bien-être se chiffrerait chaque année à 520 milliards de dollars en termes de pertes de consommation (60% supérieures aux autres estimations rapportées) et fait basculer près de 25 millions de personnes dans la pauvreté (Hallegatte et al., 2017)¹. On estime que 93% des personnes en butte à une extrême pauvreté vivent dans des pays politiquement fragiles ou vulnérables au plan écologique, et dans de nombreux cas, les deux à la fois. La plupart de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne. En 2017, on estimait que 15 pays africains et près de 32 millions d’Africains étaient en situation d’insécurité alimentaire, et que la situation des populations était encore plus difficile dans les pays vulnérables aux chocs climatiques. Continuer sur cette voie ne pourra que faire échouer les objectifs de développement durable

Réponse aux défis posés par les risques climatiques et les risques de catastrophe naturelle

Conscients de cette réalité, les pays ont adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 lors d’une conférence mondiale des Nations Unies. Parmi les actions prioritaires du Cadre, la Priorité 4 cible le renforcement de l’état de préparation pour intervenir efficacement et « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Le fait que les risques de catastrophe ne cessent d’augmenter signifie qu’il est nécessaire de se préparer à intervenir en cas de catastrophe, de prendre des mesures avant que les catastrophes se produisent, et de veiller à ce que des moyens soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux.



Faute de mécanisme efficace de gestion des risques de catastrophe sur le continent, les catastrophes naturelles comme les sécheresses peuvent plonger des populations entières dans l’extrême pauvreté et réduire les économies à néant.

Le Cadre de Sendai offre la possibilité d’axer la gestion des risques de catastrophe sur la mise en œuvre du nouveau cadre global de mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe (RRC) en Afrique. Dans cette optique la Commission de l’UA a soutenu le développement du Programme

d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, conformément à la Stratégie régionale africaine en la matière.

Le Programme d'action (PA) consolide les actions entreprises pour renforcer la résilience tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement durable, dans la droite ligne des ODD, de l'Agenda 2063 et d'autres cadres et processus axés sur le développement.

Le PA concerne la CUA, les CER, les Centres régionaux de mise en œuvre, ainsi que les ministères, agences et départements nationaux chargés de la gestion des risques de catastrophe, et leurs détachements au niveau infranational. Il comprend des éléments d'orientation pour les programmes nationaux de RRC des pays qui cadrent avec le PA et le complètent. Les ONG, les partenaires, les parties prenantes et le secteur privé, sont invités à aligner leurs stratégies et programmes de gestion des risques de catastrophe sur le PA, conformément à la politique africaine en la matière. Pour réduire les efforts entrepris sur le continent, les CER ont adopté différents cadres afin d'orienter le dialogue politique relatif à la gestion des risques de catastrophe au niveau national, comme le document de Stratégie et financement de la gestion des risques de catastrophe de la CDAA, qui vise à encourager la collaboration au niveau régional, et la Politique sur la RRD de la CEDAO.

Par ailleurs, en 2012, les Chefs d'État africain ont créé la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), dont le mandat est d'aider les États membres de l'UA à améliorer leurs capacités à planifier, préparer et répondre à des événements météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles. Le mandat de l'ARC s'inscrit dans le cadre global de la gestion des risques de catastrophe en Afrique. La création de l'ARC a également été l'occasion d'apporter une solution à l'un des principaux enjeux des interventions rapides, à savoir le fait que les appels à l'aide humanitaire et les collectes de fonds sont parfois trop lents et ne permettent de mener que des interventions fragmentaires et sous-financées, et incitent à freiner les investissements dans la réduction des risques et la préparation, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts humains et économiques des catastrophes. L'appel à l'aide humanitaire lancé par les Nations unies en 2017, qui atteignait le niveau record de 22,2 milliards USD et qui visait à venir en aide à près de 93 millions de personnes victimes de conflits et de catastrophes naturelles, n'a été financé qu'à 60%⁵. À ce jour, l'ARC a offert une couverture d'assurance se montant à plus de 500 millions USD et versé 36 millions USD d'indemnités d'assurance à 4 pays au bénéfice d'un contrat d'assurance.

S'agissant du financement des risques de catastrophe, il a été démontré que lorsque les gouvernements et leurs partenaires adoptent une stratégie de préparation prédéfinie, assortie d'un financement préalable et réglementée, les plans sont fiables et les ménages peuvent bénéficier rapidement de l'aide nécessaire.

Il existe d'autres initiatives similaires ailleurs dans le monde, comme le Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) et l'Initiative d'évaluation et de

⁵<https://www.un.org/press/en/2017/sgsm18819.doc.htm>

financement des risques de catastrophe dans le Pacifique (PCRAFI), qui offrent une couverture d'assurance contre les catastrophes dans les Caraïbes et les îles de l'océan Pacifique. Ces mécanismes sont soutenus techniquement et financièrement par les pays développés par le biais d'initiatives comme le Fonds InsuResilience, le Mécanisme mondial de financement des risques et le Forum sur le développement des assurances, renforcé en 2015 par les pays du G7 lors de l'Accord de Paris sur le climat.

Malgré tout cela, l'adoption et l'intégration des outils de financement des risques de catastrophe a pris du temps. Les appels à l'aide humanitaire restent la principale source de financement des interventions dans de nombreux pays. Après le passage du cyclone tropical Idai au Mozambique, les fonds destinés à l'aide humanitaire ont constitué la plus large part du financement des interventions d'urgence. Les contraintes budgétaires sont le principal obstacle que rencontrent les pays lorsqu'ils souhaitent opter pour des solutions de financement des risques, qui requièrent souvent un financement anticipé en prévision des catastrophes.

Le renforcement du dialogue sur l'extrême importance et le rôle du financement des risques de catastrophe, ainsi que le recours à différents outils de financement des mesures de lutte contre les catastrophes, comme les fonds de réserve, les lignes de crédit préventif ou les crédits comme les CAT-DDO de la Banque mondiale, le transfert des risques et les mécanismes d'assurance comme ceux proposés par l'ARC offrirait aux pays la possibilité d'intervenir plus rapidement et de mieux reconstruire. L'aide ponctuelle mise en place après une catastrophe reste nécessaire, mais devrait intervenir en tant que mesure d'appoint lorsque les plans échouent. Elle ne devrait pas constituer la première ligne de défense contre les sécheresses, les inondations, les séismes, les cyclones tropicaux ou les pandémies.

Financement des risques de catastrophe – L'avantage comparatif de l'ARC

Appropriation par les États membres

Les États membres sont au cœur des opérations de l'ARC, axées sur le développement de programmes qui s'inscrivent dans les stratégies nationales et sont intégrés dans les programmes nationaux. Cela apporte la garantie que l'ARC s'adapte aux besoins d'un pays donné et complète les initiatives existantes, renforçant de ce fait les capacités de ce pays. En combinant l'alerte précoce, la planification d'urgence et le financement d'urgence, l'ARC est en mesure de contribuer de façon concrète à la gestion des risques de catastrophe, aux mécanismes d'intervention rapide et aux mesures d'adaptation au changement climatique et ce, en réponse à la demande des États membres.

Les États membres qui souscrivent un contrat d'assurance deviennent membre de la société d'assurance mutuelle de l'ARC, l'ARC Ltd, et participent ainsi à ses fonctions de gouvernance. Cette dynamique se traduit par un programme axé sur la demande, spécifique à un contexte donné et « détenu » par les États membres, et qui rapproche le secteur public et privé, élément nécessaire pour répondre aux besoins des États membres. Les groupes de travail nationaux contribuent à

l'intégration des outils d'alerte précoce de l'ARC dans les systèmes d'alerte précoce des pays. De même, les plans d'urgence de l'ARC peuvent être perçus comme une composante d'un plan d'urgence plus large, qui sera développé en fonction des différents risques auxquels un pays est exposé. Les discussions sur le transfert des risques ont conduit les gouvernements à étudier la meilleure façon de gérer les risques non transférés à l'ARC et à s'intéresser aux autres outils de gestion et d'atténuation des risques existants.

Une approche interdisciplinaire

En combinant l'alerte précoce, la planification d'urgence et l'assurance, l'ARC adopte une approche qui supprime tous les cloisonnements et permet de créer un ensemble complet dont les applications sont concrètes. *Africa RiskView* organise les données de façon claire et pragmatique et permet aux gouvernements de disposer d'indicateurs fiables qui orientent la planification et les interventions et peuvent déterminer les modalités des contrats d'assurance indicielle de l'ARC. En associant cet outil d'alerte précoce à un plan d'urgence pré-approuvé, les informations reçues peuvent se traduire en actions concrètes. L'ARC amène les pays à discuter de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques plus large et holistique.

Une approche objective et transparente : le fait que l'ARC utilise des critères indiciaires objectifs et transparents est une garantie d'impartialité dans les discussions sur la gestion des risques de catastrophe et le changement climatique, qui revêtent souvent un caractère éminemment politique. L'approche scientifique qui entoure la modélisation des risques et du changement climatique apporte l'objectivité et la transparence requises, notamment en ce qui a trait aux causes et aux facteurs de l'insécurité alimentaire et aux autres répercussions des catastrophes. De plus, l'implication des experts des pays concernés dans les processus d'analyse, de personnalisation et de développement d'*Africa RiskView*, ainsi que la mise en place de bonnes pratiques dans la planification/gestion des risques contribue dans une large mesure à la transparence du processus de transfert des risques.

Un modèle éprouvé et rentable : l'un des principaux avantages comparatifs de l'ARC est l'utilisation efficiente des fonds apportés par les donateurs. L'ARC a su tirer parti d'un apport en capital relativement modeste pour se tourner vers le secteur privé accéder à une réserve de capital-risque supplémentaire par le biais de la réassurance. Les effets positifs du financement initial des donateurs sont amplifiés par le fonctionnement de l'ARC, grâce auquel 23 pays peuvent définir les mécanismes qui leur permettront d'acheminer les fonds décaissés dans des délais très courts afin d'intervenir rapidement. Enfin, le fait que l'ARC Ltd soit une société d'assurance mutuelle garantit que les fonds sont réinvestis dans la société afin de contribuer à réduire les coûts supportés par les pays.

Annexe2 : Cadre logique de l'ARC

Le Cadre de résultats 2020-2024 de l'ARC présente deux des cinq livrables attendus pour chacun des trois objectif/résultats stratégiques de l'ARC :

Niveau de résultat	Énoncé du résultat	Indicateur de performance	Source des données/moyens de vérification	Hypothèses
Impact	Les États membres de l'UA sont mieux à même de gérer les impacts des catastrophes naturelles sur les moyens de subsistance des populations vulnérables dans des délais courts, et de renforcer la résilience aux chocs climatiques	Nombre de personnes assurées indirectement par le biais des contrats d'assurance souscrits auprès de l'ARC	Contrats émis par l'ARC Ltd	
		Nombre moyen de jours entre le déclenchement du versement et le versement effectif	ARV, dossiers de l'ARC Ltd	
		Nombre moyen de jours entre le déclenchement du versement et le début de la mise en œuvre de l'intervention	Évaluation du processus après la mise en œuvre, rapports du pays	
		Nombre cumulé des personnes ayant bénéficié d'une assistance grâce au versement de l'ARC (données ventilées par sexe)	Évaluation du processus après la mise en œuvre, rapports du pays	
Résultat 1	La recherche et le développement dynamiques et appliqués permettent aux États membres de l'UA d'accéder plus facilement à des outils innovants et à des	Nombre d'outils de modélisation des risques proposés aux États membres de l'ARC	ARV et autres outils de modélisation des risques offerts par l'ARC, rapports de l'ARC	Les pays et leurs partenaires démontrent leur volonté politique de participer à l'ARC au niveau national et continental ; les États membres
		Nombre d'outils de préparation proposés aux États membres de l'ARC	Planification d'urgence et alerte précoce, rapports de l'ARC	

	produits d'	Nombre de produits d'assurance proposés aux États membres de l'ARC	Contrats émis par l'ARC Ltd	de l'ARC sont intéressés par d'autres outils de modélisation des risques et produits d'assurance Les donateurs continuent d'apporter leur soutien au développement d'autres outils de modélisation des risques
		Nombre d'événements relevant du risque de base identifiés dans les contrats d'assurance de l'ARC	Contrats émis par l'ARC Ltd	
Livrable 1.1	Amélioration de la plateforme de modélisation des risques et d'alerte précoces, meilleures performances	Nombre d'outils de modélisation des risques développés/évalués	Rapport annuel de l'ARC	Les États membres acceptent les nouveaux produits développés Les nouveaux produits répondent aux besoins de certains États membres
		Nombre de nouveaux jeux de données ou de jeux de données plus performants intégrés dans ARV	ARV	
		Nombre de nouveaux indices de sécheresse ou d'indices plus performants intégrés dans ARV	ARV	
Livrable 1.2	Développement d'un outil de financement des risques	Nombre d'outils de financement des risques développés/évalués	Rapport annuel de l'ARC	
Résultat 2	Renforcement de la gestion des risques de catastrophe sur le continent par le biais du renforcement des capacités des États membres de l'UA à anticiper, planifier et répondre aux catastrophes de manière efficace	Nombre d'États membres de l'ARC ayant souscrit un contrat d'assurance auprès de l'ARC (fréquence annuelle)	Contrats émis par l'ARC Ltd	Les États membres disposent des mécanismes et procédures institutionnels, financiers et administratifs suffisants pour la mise en œuvre rapide et efficace des interventions d'urgence ; ils
		Nombre d'acteurs humanitaires ayant souscrit un contrat d'assurance auprès de l'ARC (fréquence annuelle)	Contrats émis par l'ARC Ltd	

	et efficiente	Nombre d'États membres de l'ARC utilisant les outils de l'ARC dans le cadre de leurs propres systèmes d'alerte précoce	Enquête-pays de l'ARC	démontrent leur volonté politique de recourir à d'autres outils de financement des risques
		Nombre d'États membres de l'ARC au bénéfice d'un Certificat de conformité et de bonnes pratiques (CCBP)	Signature du rapport de personnalisation, approbation des PU	
		Nombre d'États membres disposant de plans d'urgence valides relatifs aux risques couverts par l'ARC	Approbation des plans d'urgence des États membres	
		Nombre d'acteurs humanitaires disposant de plans d'urgence valides relatifs aux risques couverts par l'ARC	Approbation des plans d'urgence des acteurs humanitaires	
Livrable 2.1	Le logiciel ARV est mis à disposition en continu par le biais des formations et de l'assistance technique offertes aux États membres	Nombre d'États membres de l'ARC dont le processus de personnalisation d'ARV est terminé et approuvé	Rapport de personnalisation d'ARV	Les États membres/acteurs humanitaires ont les capacités requises pour élaborer, améliorer et exécuter des plans d'urgence valides et engager le processus d'examen, de personnalisation et de validation d'ARV ; Les États membres/acteurs humanitaires donnent la priorité à l'assurance axée sur le développement ;
		Nombre d'États membres de l'ARC dont le processus de personnalisation d'ARV a été vérifié par le CEPP	Rapport du CEPP	
Livrable 2.2	Développement de plans d'urgence robustes en collaboration avec les États membres, par le biais de formations et d'une assistance technique	Nombre d'États membres qui ont élaboré un plan d'urgence	Plans d'urgence des États membres	

Livraison 2.3	Intégration de la question de l'égalité des genres	Nombre d'experts nationaux formés à l'intégration de la dimension égalitaire dans la gestion des risques de catastrophe	Rapport de formation	Les États membres acceptent l'intégration d'ARV dans leurs systèmes d'alerte précoce ; Les États membres/acteurs humanitaires ont les ressources financières nécessaires à l'acquisition des produits d'assurance de l'ARC ; Les États membres et les donateurs adoptent et valident la stratégie en matière d'égalité de l'ARC
		Nombre de réunions de sensibilisation au thème de l'égalité dans la gestion des risques de catastrophe (organisées et auxquelles les parties intéressées ont participé)	Rapport de réunion	
		Nombre d'États membres de l'ARC représentés dans les réunions de sensibilisation au thème de l'égalité dans la gestion des risques de catastrophe	Rapport de réunion	
Livraison 2.4	Formation poussée et complète sur la sélection des paramètres des transferts de risques dispensée aux décideurs et aux experts techniques dans les États membres de l'ARC	Nombre de décideurs/experts ayant reçu une formation sur la sélection des paramètres de transfert de risques	Rapport de formation	
Livraison 2.5	Implication des décideurs/responsables politiques dans le programme de l'ARC	Nombre d'États membres de l'ARC ayant ratifié le Traité de l'ARC et déposé leur instrument de ratification auprès de l'UA	Instruments de ratification	
		Nombre d'États membres de l'ARC ayant signé un protocole de pré-participation valide	Protocoles signés	

		Nombre d'États membres de l'ARC disposant de GTT opérationnels	Listes des membres des GTT	
		Nombre de décideurs/responsables politiques initiés au financement des risques de catastrophe et à l'approche de l'ARC	Rapport de l'ARC	
		Nombre de documents stratégiques par pays élaborés	Documents stratégiques par pays	
Résultat 3	Extension graduelle et viabilité des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC	Nombre de contrats d'assurance souscrits par les États membres et les acteurs humanitaires (fréquence annuelle)	Contrats émis par l'ARC Ltd	Maintien/consolidation du soutien politique des pays en faveur de l'ARC ; Volonté politique des États membres de l'ARC de recourir à d'autres outils de financement des risques
		Pourcentage moyen de primes d'assurance financées par le budget national des États membres de l'ARC	Dossiers de l'ARC Ltd	
		Pourcentage d'États membres de l'ARC qui ont renouvelé leur contrat d'assurance depuis l'année précédente	Contrats émis par l'ARC Ltd	
		Pourcentage d'acteurs humanitaires qui ont renouvelé leur contrat d'assurance depuis l'année précédente	Contrats émis par l'ARC Ltd	
Livrable 3.1	Dialogue et plaidoyer en faveur d'un cadre politique de la gestion des risques de catastrophe	Nombre de réunions de sensibilisation au thème de la gestion des risques de catastrophe (organisées et auxquelles les parties intéressées ont participé)	Rapports de réunion	L'influence positive de l'ARC et des partenaires incite à l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe par le biais de

		Nombre d'États membres de l'ARC représenté à ces réunions	Rapports de réunion	nouveaux contrats d'assurance et le développement de systèmes ;
Livable 3.2	Publication de notes d'information	Nombres de notes d'information sur la gestion des risques de catastrophe publiées	Notes d'information de l'ARC	Les États membres de l'ARC/acteurs humanitaires donnent la priorité à l'assurance axée sur le développement ;
Livable 3.3	Les performances de l'ARC Ltd sont celles d'une entité financièrement solide et viable	Ratio combiné de l'ARC Ltd (frais de fonctionnement hors dépenses d'investissement + frais de souscription/revenu brut des primes) < 100%	Rapports de l'ARC Ltd	Les États membres de l'ARC/acteurs humanitaires ont les ressources financières nécessaires à l'acquisition de produits d'assurance de l'ARC ;
		Ratio cumulé des frais de gestion de l'ARC Ltd (frais de fonctionnement hors dépenses d'investissement + frais de souscription/revenu brut des primes) plafonné à 15%	Rapports de l'ARC Ltd	L'ARC Ltd reste solvable et bénéficie de la croissance du portefeuille ;
		Revenu brut des primes	Rapports de l'ARC Ltd	L'ARC Ltd est en mesure de recourir aux marchés de la réassurance
Livable 3.4	Aide au financement des primes garantie	Montant des aides au financement des primes accordées aux États membres de l'ARC	Dossiers de l'ARC Ltd	
		Nombre d'États membres de l'ARC bénéficiant d'une aide au financement des primes	Dossiers de l'ARC Ltd	

Annexe3 : Inventaire des risques

L'inventaire des risques ci-dessous recense 18 risques potentiels qui pourraient avoir un impact sur la réalisation des objectifs stratégiques présentés dans le Cadre stratégique 2020-2024 de l'ARC. Ces risques sont répartis par catégories : financiers, institutionnels, managériaux, relatifs à la réputation, politiques et techniques. Chaque risque est noté en fonction de la probabilité de survenance et de la gravité de l'impact touchant l'ARC. Cet inventaire donne également une description détaillée des mesures de contrôle que l'ARC prendra pour chaque risque.

Description des risques

					Notation du risque (notation probabilité x notation impact)			
					Gérable (1-4)		Important (5-10)	
					Conséquent (12-24)		Sévère (32-80)	
					Risque inhérent			Cible
Risque	Brève description (cause, événement)	Conséquences	Résultat/Impact	Proximité	Probabilité – quelle est la probabilité de survenue de ce risque ?	Impact –quelle sera le degré de gravité ?	Notation du risque inhérent	Risque cible
1	Manque de volonté politique des pays et de leurs partenaires à participer à l'ARC au niveau national et continental	Peu/pas de nouveaux pays assurés Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Résultat 2, Résultat 3, Impact	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Peu probable (3)	Élevé -Sévère (16)	48	16
2	Les États membres de l'ARC ne sont pas intéressés par les produits d'assurance de l'ARC	Peu/pas de nouveaux pays assurés Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Résultat 2, Résultat 3, Impact	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Peu probable (3)	Élevé -Sévère (16)	48	16

3	Les États membres ne disposent pas des mécanismes et procédures institutionnels, financiers et administratifs nécessaires à la mise en place rapide et efficace des interventions d'urgence	Pas d'intervention d'urgence/intervention inefficace	Impact	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé - Sévère (16)	48	16
4	En raison de la réforme de la gouvernance et des incertitudes qui en découlent, l'ARC n'est pas en mesure de fidéliser les membres clés de son personnel	Peu/pas de nouveaux pays assurés Incapacité de l'ARC à s'acquitter pleinement de son mandat Perte de mémoire institutionnelle	Résultat 3	Achèvement du processus de réforme de la gouvernance et de la gestion du changement	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (8)	24	8
5	Les pays ne peuvent pas ou ne veulent pas supporter les coûts des primes	Peu/pas de nouveaux pays assurés Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Impact, Résultat 2; Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne/ Élevée - Possible (4)	Élevé - Sévère (16)	64	16
6	Les donateurs de l'ARC ne peuvent pas ou ne veulent pas contribuer au financement des primes	Peu/pas de nouveaux pays assurés Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Impact, Résultat 2; Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne/ Élevée - Possible (4)	Élevé - Sévère (16)	64	16
7	Les changements au sein des gouvernements se traduisent par le ralentissement des processus et le transfert limité des connaissances aux nouveaux	Le pays n'est pas en mesure d'achever les activités nécessaires pour devenir membres du groupe de pays mutualisant leurs risques auprès de l'ARC Ltd et/ou	Résultat 2	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	8

	techniciens et décideurs	les décideurs doivent être à nouveau sensibilisés ou ne soutiennent pas les activités						
8	Le pays choisit de ne pas respecter le PDMO et utilise les fonds pour d'autres activités	L'intervention requise n'est pas mise en œuvre et le pays n'est plus conforme	Impact	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (2)	Élevé -Sévère (8)	16	8
9	Aucun versement n'est déclenché, ce qui entraîne une plus faible participation des gouvernements africains et la décision de ne pas faire partie des pays assurés (en raison d'un manque de compréhension)	Peu/pas de nouveaux pays assurés Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Résultat 2 and Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé -Sévère (16)	48	8
10	ARV ne reflète pas correctement les risques dans un pays donné ; autres types d'événements relevant du risque de base	ARV ne déclenche pas de versement alors que l'impact de la sécheresse est important sur le terrain Perte de crédibilité du mécanisme ARC Peu/pas de nouveaux pays assurés Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Résultat 2, Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé -Sévère (16)	48	16
11	Interruption des services en raison du transfert du siège de l'ARC	Nécessité de ralentir ou d'interrompre les opérations de l'ARC	Résultat2, Résultat 3	Deux ans après avoir décidé de l'emplacement du siège permanent	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	8

12	Des sociétés/entités commerciales cherchent à créer une mutuelle de gestion des risques et démarchent les gouvernements africains	Concurrence Baisse de la demande pour les produits de l'ARC	Résultat 2	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	16
13	Manque de volonté politique dans les États membres de l'ARC relative à l'utilisation d'autres outils de financement des risques de catastrophe	Gestion des risques de catastrophe inefficace dans les États membres Hausse des cas de perception d'un événement relevant du risque de base	Impact, Résultat 2	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne/Élevée – Possible (4)	Élevé/ Moyen (16)	64	16
14	Les donateurs de l'ARC retirent les capitaux investis dans l'ARC Ltd	L'ARC Ltd n'est pas en mesure de mener ses activités à bien Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Résultat2, Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	16
15	L'ARC Ltd n'est pas solvable et ne bénéficie pas de la croissance du portefeuille	L'ARC Ltd n'est pas en mesure de mener ses activités à bien Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd	Résultat2, Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	16
16	Mauvaise qualité des données fournies par les pays et utilisées par ARV	Problème de fiabilité de l'ARC Probabilité plus élevée de survenu d'un cas de risque de base		Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	16
17	Faible nombre de ratifications du Traité de l'ARC	L'ARC n'est pas en mesure de demander des cotisations aux États membres Baisse du nombre de pays qui peuvent	Résultat2, Résultat 3	From 10 th ratification	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (16)	48	16

		travailler avec l'ARC						
18	Pas de diversification géographique des pays assurés par l'ARC	Peu/pas de nouveaux pays assurés Prime élevée Impact sur la viabilité de l'ARC Ltd Sentiment que l'ARC est une institution régionale et non pas continentale	Résultat2, Résultat 3	Tout au long de la durée de l'exploitation de l'ARC	Moyenne - Possible (3)	Élevé/ Moyen (8)	24	8

Total inventaire des risques

	Faible - Négligeable (1)	Faible/Moyen (2)	Élevé/Moyen (8)	Élevé (16)
Élevé—Presque certain (5)	5	10	40	80
Moyen/Élevé - Possible (4)	4	8	32	64
Moyen - Possible (3)	3	6	24	48
Faible/Moyen - Peu probable (2)	2	4	16	32
Faible - Rare (1)	1	2	8	16

Risque	Brève description (cause, événement)	Responsable du risque	Décision quant aux mesures à prendre pour gérer le risque	Description des mesures de contrôles	État des mesures de contrôles	Responsable des mesures de contrôle	Catégorie de risque
1	Manque de volonté politique des pays et de leurs partenaires à participer à l'ARC au niveau national et continental	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	En tant qu'institution spécialisée de l'UA, le Traité de l'ARC a été signé par 33 États africains. L'ARC poursuivra le dialogue politique au niveau continental, des CER et des pays afin de conserver leur adhésion et leur soutien. L'ARC s'emploie à diversifier les donateurs qui soutiennent ses opérations tout en analysant les solutions garantes de sa viabilité à long terme.	En cours	Groupe ARC	Financier/Institutionnel
2	Les États membres de l'ARC ne sont pas intéressés par les produits d'assurance de l'ARC	Groupe ARC	Réduire la probabilité	L'ARC continuera d'adapter ses produits aux besoins et demandes des États membres. L'ARC envisage de proposer des contrats d'assurance à l'échelle infranationale, à impliquer des sociétés d'assurance locale à des fins de co-assurance, et d'offrir une couverture d'assurance contre les cyclones tropicaux et les inondations, à la demande des États membres. Conformément à sa nouvelle stratégie (2020-2014), l'ARC travaillera avec ses États membres et partenaires à l'élaboration d'une stratégie globale de financement des risques de catastrophe.	Existantes	Groupe ARC	Politique/Institutionnel

3	Les États membres ne disposent pas des mécanismes et procédures institutionnels, financiers et administratifs nécessaires à la mise en place rapide et efficace des interventions d'urgence	Groupe ARC	Réduire l'impact	Examen approfondi des systèmes financiers/de paiement des gouvernements ; planification établie à l'avance afin de s'assurer que les versements ont lieu à temps ; travailler avec chaque pays et examiner les modalités d'acheminer les fonds directement auprès des institutions chargées de la mise en œuvre (établissement de mesures de contrôle, y compris l'implication du Trésor), si possible sans passer par le Trésor.	En cours	Member States	Institutionnel
4	En raison de la réforme de la gouvernance et des incertitudes qui en découlent, l'ARC n'est pas en mesure de fidéliser les membres clés de son personnel	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC introduira un processus de gestion du changement harmonieux et soigneusement planifié dès la fin de l'analyse de la gouvernance. Ce processus comprendra l'instauration d'une communication claire et transparente impliquant le personnel de l'ARC.	En cours	Groupe ARC	Institutionnel/ Managerial
5	Les pays ne peuvent pas ou ne veulent pas supporter les coûts des primes	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC continuera de faire en sorte que les primes restent abordables. Elle intensifiera ses actions de plaidoyer afin d'influencer le mécanisme de financement et de la gestion des risques de catastrophe dans les États membres et sur le continent. Cela comprendra l'intégration des montants des primes dans les budgets nationaux. En outre, l'ARC cherchera à s'associer avec des donateurs afin de développer et financer les mécanismes de financement des primes.	En cours	Groupe ARC	Politique/Financier
6	Les donateurs de l'ARC ne peuvent pas ou ne veulent pas contribuer au financement des	Groupe ARC	Accepter	L'ARC continuera de faire en sorte que les primes restent abordables. Elle intensifiera ses actions de plaidoyer afin d'influencer le mécanisme de financement et de la gestion des risques de catastrophe dans les États membres et sur le	En cours	Groupe ARC	Financier

	primes			continent. Cela comprendra l'intégration des montants des primes dans les budgets nationaux. Elle cherchera également à impliquer d'autres donateurs dans le mécanisme de financement des primes.			
7	Les changements au sein des gouvernements se traduisent par le ralentissement des processus et le transfert limité des connaissances aux nouveaux techniciens et décideurs	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC intensifiera ses actions de plaidoyer afin d'influencer le mécanisme financement et de la gestion des risques de catastrophe dans les États membres et sur le continent. Elle élargira les GTT afin d'y inclure des représentants des partenaires du développement et de la société civile. En outre, elle mettra en place une plateforme de formation en ligne qui facilitera le transfert de connaissances au sein des pays.	En cours	Groupe ARC	Politique/Opérationnel
8	Le pays choisit de ne pas respecter le PDMO et utilise les fonds pour d'autres activités	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC a mis en place un processus permettant aux pays de soumettre leurs PDMO actualisés. Les PDMO seront évalués en fonction de leurs possibilités de mise en œuvre, qui dépendent du contexte au moment de l'évaluation, de la capacité du gouvernement et de ses partenaires à exécuter le plan et aux mécanismes/cadres existants. En outre, le Conseil d'administration de l'ARC et la CdP ont adopté des règles de conformité détaillant les mesures que l'Institution de l'ARC doit prendre lorsqu'un pays ne suit pas son PDMO.	Existantes	Groupe ARC	Politique/Opérationnel
9	Aucun versement n'est déclenché, ce qui entraîne une plus faible participation des gouvernements africains et la décision de ne	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC améliore son programme de renforcement des capacités afin que les décideurs comprennent mieux les mécanismes de l'ARC et le concept d'assurance indiciaire. En conséquence, l'ARC étendra son programme de formation qui seront également destinés (i) aux décideurs au sein des gouvernements, (ii) aux parlementaires participant à l'examen du budget national et (iii) aux médias, afin que les acteurs	En cours	Groupe ARC	Politique/Financier

	pas faire partie des pays assurés (en raison d'un manque de compréhension)			impliqués dans le processus d'engagement comprennent mieux le rôle du financement des risques.			
10	ARV ne reflète pas correctement les risques dans un pays donné ; autres types d'événements relevant du risque de base	Groupe ARC	Reduce likelihood	<p>Poursuite du processus de personnalisation d'ARV afin de réduire le risque de base (réel et perçu), communication avec les pays et sensibilisation de ces derniers aux limites du modèle et au risque de base. Par ailleurs, l'ARC a introduit un processus rigoureux de contrôle de la qualité de la personnalisation d'ARV : ce processus est assuré par le CEPP au niveau national et infranational. En plus d'un suivi rigoureux en cours de saison, l'ARC envisage d'offrir aux pays au moins 2 modèles par risque couvert.</p> <p>L'ARC est en train de nouer des partenariats de R&D en Afrique et ailleurs dans le monde afin de s'assurer qu'ARV reste à la pointe des nouvelles techniques de modélisation et d'alerte précoce, et que les limitations connues du modèle puissent être éliminées.</p>	En cours	Groupe ARC	Technique/Opérationnel
11	Interruption des services en raison du transfert du siège de l'ARC	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	Collaboration avec le Conseil d'administration de l'ARC et la CdP afin de déterminer l'emplacement adéquat du siège de l'ARC dans des délais raisonnables.	En cours	Groupe ARC	Institutionnel/Opérationnel
12	Des sociétés/entités commerciales cherchent à créer une mutuelle de gestion des risques et démarchent les gouvernements	Groupe ARC	Reduce impact	L'ARC s'associera avec des sociétés d'assurance et de réassurance africaines (y compris Africa Re) à des fins de co-(ré)assurance dans les États membres.	En cours	Groupe ARC	Politique/Financier

	africains						
13	Manque de volonté politique dans les États membres de l'ARC relative à l'utilisation d'autres outils de financement des risques de catastrophe	Groupe ARC	Reduce Likelihood	Elle intensifiera ses actions de plaidoyer afin d'influencer le mécanisme de financement et de la gestion des risques de catastrophe dans les États membres et sur le continent. L'ARC améliore son programme de renforcement des capacités afin d'améliorer la compréhension du mécanisme ARC et la complémentarité des différents outils afin d'aboutir à une approche globale du financement et de la gestion des risques.	En cours	Groupe ARC	Politique
14	Les donateurs de l'ARC retirent les capitaux investis dans l'ARC Ltd	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC poursuivra le dialogue avec les actionnaires de l'ARC Ltd sur les moyens de mettre l'ARC Ltd en conformité avec les normes du secteur et améliorer sa viabilité financière.	En cours	Groupe ARC	Financier
15	L'ARC Ltd n'est pas solvable et ne bénéficie pas de la croissance du portefeuille	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC poursuivra le dialogue avec les actionnaires de l'ARC Ltd sur les moyens de mettre l'ARC Ltd en conformité avec les normes du secteur et améliorer sa viabilité financière. Dans sa nouvelle stratégie (2020-2024), l'ARC lancera de nouvelles initiatives destinées à augmenter le nombre de pays assurés.	En cours	Groupe ARC	Financier/Opérationnel
16	Mauvaise qualité des données fournies par les pays et utilisées par ARV	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	L'ARC cherchera de nouvelles sources de données fiables en collaboration avec les GTT des pays afin d'améliorer le processus de personnalisation d'ARV. Les CEPP nationaux et infranationaux seront également mis à contribution pour améliorer la qualité des données.	En cours	Groupe ARC	Technique

17	Faible nombre de ratifications du Traité de l'ARC	Groupe ARC	Probabilité	En tant qu'institution spécialisée, l'ARC est impliquée dans les décisions du Conseil exécutif de l'UA. Elle collaborera avec ses partenaires et les États membres afin de faire campagne en faveur de la ratification du Traité de l'ARC.	En cours	Groupe ARC	Politique/Institution
18	Pas de diversification géographique des pays assurés par l'ARC	Groupe ARC	Réduire l'impact et la probabilité	Dans sa nouvelle stratégie, l'ARC cherche à étendre sa couverture d'assurance à d'autres régions du continent africain. L'ARC s'efforcera d'augmenter le nombre de pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe parmi les pays assurés.	En cours	Groupe ARC	Financier/Opérationnel

Annexe 4 : Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF)

En mars 2014, lors de la septième réunion conjointe de l'UA et de la CEA, qui s'est tenue à Abuja, Nigeria (décision 927(XLVII)), les Ministres des Finances de l'Union africaine ont expressément demandé à l'Agence ARC d'élaborer une proposition portant sur un mécanisme qui permettrait aux États africains d'obtenir un accès direct au financement de la lutte contre le changement climatique afin de répondre aux effets de l'instabilité accrue du climat. La banque mondiale estime que les coûts des mesures d'adaptation à une augmentation des températures d'environ 2°C se monteront chaque année à 14-17 milliards USD dans les pays d'Afrique subsaharienne d'ici à 2050. Malgré l'importance des fonds pour l'adaptation au changement climatique obtenus par les pays africains, le déficit de financement reste important dans les États membres de l'ARC, qui ne sont pas en mesure de renforcer la résilience des populations ou de développer leurs capacités d'adaptation à l'impact du changement climatique.

Qu'est-ce que le dispositif XCF ?

Le dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF) est une initiative pilotée par les pays africains. Elle a été lancée pour permettre aux États membres de l'ARC d'accéder à des capitaux privés en diversifiant les sources de financement et en augmentant le volume des financements internationaux dédiés à l'adaptation climatique en Afrique. L'initiative XCF a été officiellement lancée par Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Présidente du Conseil d'administration de l'ARC, lors du Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général de l'ONU à New York en septembre 2014.

Le climat est un ensemble d'événements météorologiques survenant pendant une période donnée. Le dispositif XCF est conçu comme un instrument financier pluriannuel et reposant sur des données indicielles qui suit la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes en Afrique et permet de débloquent des fonds en faveur des pays qui gèrent déjà leurs risques climatiques par le biais d'ARC Ltd. Les fonds versés aux pays sur plusieurs périodes pluriannuelles pendant 30 ans, ou pendant une période d'adaptation sur le long terme, reposeraient sur des critères et données objectifs. Si la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes ne devaient pas augmenter de manière significative, les pays ne recevraient aucun versement. En cas de versement, les pays utiliseraient les fonds pour investir dans des mesures d'adaptation au changement climatique détaillées dans des plans d'adaptation prédéfinis.

Pour attirer les capitaux privés, les versements au titre du XCF reposeraient sur un Indice des extrêmes climatiques (ICE) multirisques, objectif et normalisé. Cet indice repose sur des données météorologiques spécifiques aux zones climatiques et conçu pour détecter la sévérité et la fréquence des épisodes de chaleur extrême, des sécheresses, des inondations et d'autres événements météorologiques extrêmes survenant dans des régions précises, comme les cyclones. Comme dans le cas des contrats d'assurance indicielle émis par l'ARC Ltd, le XCF déclencherait le versement d'indemnités en faveur des pays éligibles dans une zone climatique donnée si l'ICE dépasse un seuil prédéfini lors d'une année donnée, indiquant une aggravation des conditions climatiques dans ladite zone.

L'autre volet du mécanisme porte sur l'amélioration des cadres institutionnels des pays, comme les compétences fiduciaires et les capacités de gestion de projet, et les bonnes pratiques relatives aux projets d'adaptation climatique. Cela comprend une analyse systématique des différentes mesures relatives à la prévention, aux interventions et à l'assurance, qui conduira à des recommandations quant à l'ordre de priorité d'exécution des projets figurant dans les plans d'adaptation nationaux.

Les fonds versés au titre du XCF doivent servir exclusivement à financer des plans d'investissement prédéfinis et répondant aux critères d'approbation de l'ARC. Le cadre général est similaire à celui utilisé par l'ARC et à la manière dont elle associe les versements d'indemnités d'assurance au plans d'urgence des pays.

Les pays qui gèrent déjà leurs risques climatiques par le biais de l'ARC, en tant que membres d'ARC Ltd, pourront adhérer au dispositif XCF, et les donateurs prendront en charge les frais encourus pour garantir l'accès des pays aux capitaux privés par le biais du XCF.

Statut actuel

Les travaux de R&D sur le dispositif XCF ont commencé en 2014 grâce au soutien financier de la Fondation Rockefeller, de la Direction suisse du développement et de la coopération, et de l'Agence canadienne de développement international. Dans les 12 prochains mois, un programme interdisciplinaire de R&D mettra l'accent sur les résultats axés autour de 5 thèmes afin d'assurer la transition du programme vers une phase de mise en place : 1) des normes relatives à l'adaptation climatiques, prêtes à être mises en œuvre et définies pour les plans d'investissement des pays, 2) un mécanisme reposant sur des critères indiciaires pour évaluer l'impact du climat en surveillant les événements climatiques extrêmes sur le continent, de manière objective et normalisée, et sur la base d'indices, seuils et critères de déclenchement des versements au titre du dispositif XCF dans les régions/zones touchées, 3) un dispositif financier efficace permettant, à terme, de financer les obligations XCF destinées aux gouvernements africains, 4) un plan de communication et de gestion des relations avec les parties prenantes, et 5) un plan de préparation opérationnelle afin de satisfaire aux dispositions légales et financières et exploiter les infrastructures existantes et les opérations de l'ARC en termes de préparation et d'exécution de plans d'adaptation climatique.

Pour mener à bien ces travaux de recherche innovants, l'ARC collaborera avec des partenaires de recherche, des partenaires financiers et d'autres partenaires qualifiés. Par ailleurs, elle consultera un groupe consultatif informel d'investisseurs et d'autres groupes de donateurs potentiels pendant toute la durée du processus afin de s'assurer que les résultats du programme satisfont aux exigences des investisseurs privés.

Annexe 5 : Urgences de santé publique

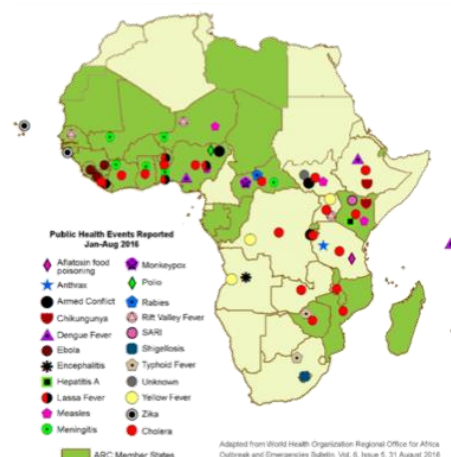
Urgences de santé publique – Un défi majeur pour l’Afrique, la réponse de l’Union africaine

Depuis l’entrée en vigueur du Règlement sanitaire international (2005) en 2007, en tant que mécanisme visant à assurer la sécurité sanitaire dans le monde en enravant la propagation des maladies infectieuses et en garantissant de ce fait la stabilité des déplacements et des échanges internationaux, les Évaluations externes conjointes (EEC) des capacités et de l’état de préparation des pays ont révélé que la plupart des États membres de l’UA sont insuffisamment préparés.

Récemment, différentes initiatives mondiales et régionales ont été lancées afin d’aider les États membres à intervenir en cas d’épidémie et de pandémie. Ces initiatives sont notamment les Centres africains pour le contrôle des maladies, le Mécanisme de financement d’urgence en cas de pandémies (PEF) de la Banque mondiale, le produit d’assurance contre les foyers et flambées épidémiques (O&E) de l’ARC et le Fonds d’urgence de l’OMS.

Le programme pilote O&E de l’ARC – Une initiative de l’Union africaine en faveur du financement des interventions d’urgence et de la préparation aux urgences de santé publique

Le programme O&E de l’ARC est né au lendemain de la crise Ebola qui a dévasté l’Afrique de l’Ouest en 2014. Cette crise a révélé qu’outre les faiblesses des systèmes de santé, la lenteur et le caractère imprévisible des fonds étaient parmi les principales causes de l’incapacité de la Guinée, de la Sierra Leone et du Liberia à intervenir rapidement dès la survenue d’une épidémie. En 2015⁶, la Conférence des Parties de l’ARC, les pays et les ministres africains des Finances ont demandé au Secrétariat de l’ARC de développer un produit qui permette de répondre aux besoins financiers nécessaires pour contenir le développement des virus et des maladies épidémiques fréquente sur le continent africain, y compris en cas de propagation des épidémies ou de transmission secondaire.



En 2016, soutenue financièrement par la Fondation Rockefeller et la Direction suisse du développement et de la coopération, et forte de son expérience en gestion des risques de catastrophe liées à la sécheresse, l’ARC a lancé un programme de R&D afin de mettre en place les mécanismes et les dispositifs de financement nécessaires pour identifier et enraver les foyers et flambées épidémiques et, à terme, intervenir en réponse à ces événements. En Afrique, le besoin d’un tel produit repose sur la fréquence toujours plus importante d’urgences de santé publique

⁶ Résolution 9:2 du rapport de la première session conjointe du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l’intégration, et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la planification et du développement économique de la CEA (Addis-Abeba, Éthiopie, 25-31 mars 2015).

nombreuses, complexes et transfrontalières au cours des 20 dernières années, caractérisées par des interventions tardives et inefficaces.



Le produit O&E a donc pour objectif :

- La constitution, à des conditions avantageuses, de capitaux susceptibles d'être engagés rapidement, dès la survenue d'une épidémie
- D'encourager les pays à adhérer au programme O&E en assujettissant un versement immédiat à la déclaration d'une épidémie
- D'encourager l'amélioration des systèmes de santé et de renforcer leurs capacités (p.ex. par l'adoption de systèmes de surveillance plus efficaces et en assortissant la planification d'urgence de mesures d'encouragement)
- De promouvoir la solidarité et la coordination panafricaine et régionale

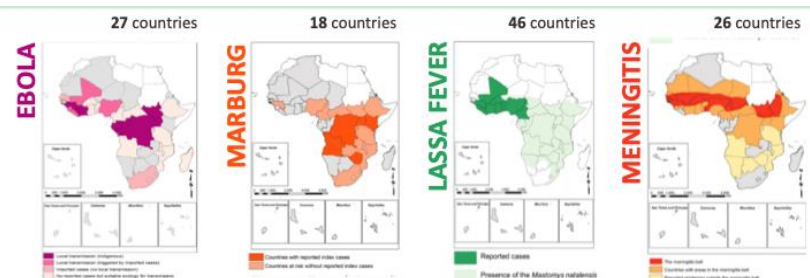
Le programme pilote ciblait quatre maladies épidémiques : maladie à virus Ebola, méningite à méningocoques, fièvre de Lassa et maladie à virus Marburg. Ces quatre agents pathogènes/maladies sont susceptibles d'entraîner des épidémies dans 40 États membres de l'UA. Le programme O&E de l'ARC repose sur une analyse approfondie des risques dans les différents pays, la planification d'urgence et l'assurance indicielle, laquelle contribue à réduire les interventions axées sur les pandémies. Le programme O&E sera financé par le secteur privé et, dans la mesure du possible, avec l'aide des réassureurs mondiaux et des produits comme les titres assurantiels.

L'ARC est convaincue que plusieurs systèmes sont nécessaires pour assurer la sécurité mondiale contre les foyers et flambées épidémiques. Elle a engagé une étroite collaboration avec la Banque mondiale afin d'associer le Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie de cette institution au produit O&E dans les pays africains les plus exposés. Il est probable que lors du renouvellement du PEF en 2020, le programme O&E permette le décaissement de fonds d'urgence avant le déclenchement du PEF. Des discussions sont en cours quant aux mécanismes qui permettraient d'associer les deux programmes, ce qui nécessitera de consulter les acteurs du marché afin de savoir l'intérêt que ce projet pourrait susciter dans les prochains mois.

Sélection des agents pathogènes

Les maladies infectieuses comme la maladie à virus Ebola, la maladie à virus Marburg, la fièvre de Lassa et la méningite à méningocoques sont une menace grandissante pour la santé, la sécurité et le développement en Afrique. L'épidémie d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest en 2014-2015 a fait 11 000 morts en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, tandis que l'impact économique, selon la Banque mondiale, se montait à 2,8 millions USD dans les trois pays réunis.

On estime que si les interventions d'urgence pour enrayer la propagation de l'épidémie d'Ebola avant été lancées deux mois plus tôt, près de 80% des décès auraient pu être évités.



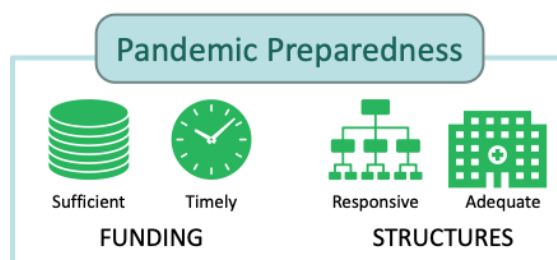
La « ceinture de la méningite »

s'étend sur 26 pays africains et concerne quelque 300 millions d'habitants. Cette région connaît d'importantes épidémies qui surviennent en moyenne tous les 8 à 15 ans⁷, avec une incidence moyenne de 1000 cas pour 100 000 habitants. En 1996, près de 190 000 cas ont été signalés à l'OMS au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, au Niger, au Nigeria et dans d'autres pays de la ceinture de la méningite, entraînant des pertes économiques dans une grande partie du continent.

Concernant la fièvre de Lassa, la population à risque est estimée à 59 millions de personnes, avec une incidence annuelle de 3 millions de cas en Sierra Leone, en Guinée et au Nigeria. Comme la maladie à virus Ebola, la maladie à virus Marburg a un taux de mortalité d'environ 50% et a d'importantes répercussions sanitaires et socioéconomiques sur les populations touchées.

Conception du produit, caractéristiques et couverture

Le produit O&E consistera en contrats d'assurance en excédent de sinistre émis par l'ARC. Les bénéficiaires seront les gouvernements des pays africains pendant toute la durée d'une épidémie assurée. Le produit utilisera probablement un indice des données permettant de définir le niveau d'alerte dans un pays donné, à partir des cas confirmés et d'autres données collectées lors de l'épidémie puis confirmées par des données historiques.



La modélisation des coûts d'intervention déterminera le montant maximum/la limite de couverture dont un pays a besoin. La planification d'urgence et les activités de préparation permettront de réduire le montant des primes payées par les pays et à limiter les risques en amont. Le produit devrait comprendre plusieurs tranches afin de garantir l'échelonnement des paiements.

Projet de structure du produit

- Contrat d'un an, en fonction des coûts d'intervention lors de l'épidémie ; possibilité de porter cette durée à 3 ans en fonction de l'intérêt des réassureurs pour soutenir ce programme
- Contrat en excédent de sinistre, similaire aux *Industry Loss Warranties* (garanties de pertes dans l'industrie) pour le risque de catastrophes
- Un seul versement indiciel forfaitaire par tranche

⁷Harrison, Lee H., Caroline L. Trotter, and Mary E. Ramsay. "Global epidemiology of meningococcal disease." *Vaccine* 27 (2009): B51-B63.

- Contrats d'assurance par pays stratifiés selon différents seuils de probabilité
- Lorsqu'ils sont déclenchés les contrats permettent le versement de 100% de la limite stipulée dans le contrat
- Le versement effectué pour une tranche doit réduire le risque de déclenchement des autres tranches si l'épidémie est enrayerée
- Couverture multirisques avec un premier point d'attachement correspondant au pic d'exposition à un agent pathogène dans le pays concerné
- Pour le moment, la limite globale est considérée comme correspondant à un seul pic d'exposition mais couvre les quatre agents pathogènes
- Double mécanisme de déclenchement : le premier après confirmation et notification par l'OMS d'une épidémie dans un pays assuré, et le second une fois atteint le seuil déterminé par l'Indice des données

Projet de caractéristiques de l'indice des données

- Déclenchement du versement en fonction de l'indice des données –les tranches mentionnées dans le contrat par risque couvert varieront en fonction de chaque agent pathogène
- L'indice des données sera probablement une unité de mesure calculée à partir du nombre de cas et d'autres données collectées. Il sera extrait de manière transparente et structuré de façon à réduire le risque de base du pays assuré et obtenir le soutien des réassureurs
- Les sources de données utilisées seront cohérentes, fiables et permettront d'éviter l'aléa moral

Les données de l'OMS seront utilisées parallèlement à une autre source au minimum.

Le tableau ci-dessous présente les étapes de la transition de la phase pilote à la mise en œuvre du programme.

Phase 1	Phase 2	Phase 3
2018-2019	2020-21	2022-23
Technical and Funding Agencies	Partnerships with Private Sector and Global Development Agencies	Scaling and addition of more pathogens
To finalize the development of O&E tools and templates	Product launch - Live Insurance: Testing premium financing ; To test the viability, validity, robustness, and sensitivity of the tools and templates of the O&E product	To scale up the O&E insurance product
Outputs O&E risk models, disease spark and spread models, index design, trigger design, and contingency planning standards & guidelines, and templates	Outputs Validated O&E models, contingency planning templates and risk profiling frameworks; Live O&E insurance run	Outputs Offer parametric O&E insurance in collaboration with the private sector to AU member states with the aim of complementing existing mechanisms.
2 Countries 4 Pathogens	5 Countries 4-6 Pathogens	12 Countries 6-8 Pathogens
ARC (Agency and Ltd); Africa CDC; WHO AFRO; outsourced research partners (Metabiota, HSCL, and Columbia University); Expert Advisory Panel members	As in phase 1, plus private sector (insurance and re-insurance companies), global and regional development, and funding agencies	As in phase 2 (Cameroon, Central African Republic, Nigeria, Benin, Burkina Faso, DR Congo, Ethiopia, Ghana, Senegal, Sierra Leone, Guinea, Uganda)

Annexe 6 : Stratégie de l'ARC en matière d'égalité des genres

La Stratégie de l'ARC en matière d'égalité des genres figure dans un document séparé.

